

Le Quotidien

Edition Nationale d'Information

DÉBUT DES ÉPREUVES
AUJOURD'HUI
800.000

candidats au BEM

Lire l'article de
M. Aziza page 3



Notre supplément AUTOUR DU MONDE

Avec la
collaboration de

P. 9 & 10

Les États-Unis
sont-ils encore crédibles ?



PAR AZIZ
HUQ

Professeur de droit
à l'Université de Chicago

Tenir tête à l'Amérique de Trump



PAR JOSEP
BORRELL

A été haut représentant de l'Union
européenne pour les Affaires
étrangères et la politique de sécurité

Un plan pour éradiquer
le paludisme en Afrique



PAR JEAN
KASEYA

Directeur général des Centres
africains de contrôle et de prévention
des maladies

La destruction mutuelle
assurée du développement



PAR JAYATI
GHOSH

Professeur d'économie à l'université
du Massachusetts Amherst

AIDE HUMANITAIRE

Une «parodie de la tragédie de masse à Gaza»

Lire l'article de
Mohamed Mehdi page 2



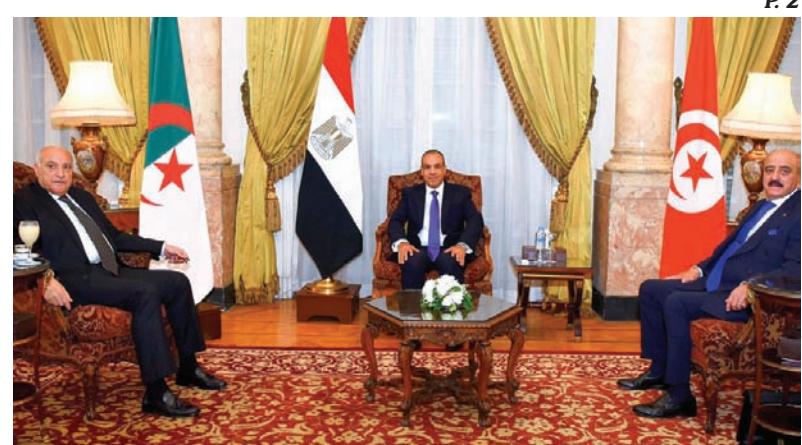
PLATEFORME DU CONCOURS DE RECRUTEMENT DU SECTEUR POSTAL

Fin de fonctions de trois responsables

ALGER, TUNIS ET LE CAIRE SE CONCERTENT

Rejet de toute forme d'ingérence en Libye

P. 2



OPEP+

L'Algérie augmentera sa production de 8.000 barils/jour en juillet

P. 3



Aide humanitaire Une «parodie de la tragédie de masse à Ghaza»

Samedi, 603^e jour de l'agression sioniste et 91^e jour de blocus humanitaire total, l'armée génocidaire d'Israël intensifie ses massacres contre la population civile de Ghaza.

Mohamed Mehdi

Le bilan statistique quotidien du ministère palestinien de la Santé, publié hier, indique que le nombre de victimes arrivées dans les hôpitaux, durant les précédentes 24 heures, s'est élevé à 60 martyrs et 284 blessés.

Ces chiffres ne prennent pas en compte le nombre de victimes transférées vers les hôpitaux du nord de l'enclave en raison de la difficulté d'accès à ces régions, explique le ministère.

Ce nouveau bilan porte à 54.381 martyrs et 124.054 blessés, le nombre de victimes depuis le début du génocide israélien à Ghaza, et à 4.117 martyrs et 12.013 blessés depuis la reprise des bombardements le 18 mars 2025.

Concernant la situation dans les hôpitaux de Ghaza, le ministère affirme que «les équipes techniques travaillent avec des moyens limités et épuisants afin de renforcer l'approvisionnement en électricité des services vitaux», rappelant que «l'occupation a récemment bombardé et incendié un grand nombre de générateurs, notamment trois de grande capacité», et que les générateurs restants «risquent de tomber en panne en raison du manque de pièces de rechange».

LA PROTECTION CIVILE MÈNE DES MISSIONS CONTINUES

Les bombardements israéliens, depuis l'aube jusqu'à 15h (localement) de la journée de samedi, ont fait au moins 25 martyrs et des dizaines de blessés, dans différentes régions de Ghaza, a rapporté Al Jazeera citant des sources hospitalières de l'enclave.

De son côté, la Protection civile (PC) a indiqué, dans un communiqué sur Telegram, que ses équipes d'intervention d'urgence ont effectué 22 missions dans l'enclave entre vendredi et samedi matin compte tenu de l'ampleur des bombardements israéliens.

Dans le gouvernorat assiégié du nord, où l'armée d'occupation tente d'évacuer de force les habitants, les éléments de la PC sont intervenus pour éteindre des incendies dans une maison et un véhicule, et ont récupéré des corps de martyrs dans une autre maison bombardée et secouru des blessés, indique le compte-rendu. Des interventions similaires ont eu lieu dans le centre et le sud de Ghaza.

Rappelons que lundi dernier, l'occupation israélienne a ciblé par un bombardement le directeur du Département des opérations de la Protection civile, le colonel Ashraf Abou Nar, et son épouse.

Le Quotidien d'ORAN

Edition Nationale d'Information
Editée par la SPA
ORAN - PRESSE
au Capital de 195.923.000,00 DA

«Pour votre Publicité s'adresser à : l'Entreprise Nationale de Communication, d'édition et de Publicité» - Agence ANEP 01, Avenue Pasteur - Alger - Téléphone : 020.05.20.91 / 020.05.10.42 - Fax : 020.05.11.48 / 020.05.13.45 / 020.05.13.77
E-mail : agence.regie@anep.com.dz / programmation.regie@anep.com.dz / agence.oran@anep.com.dz / agence.annaba@anep.com.dz / agence.ouargla@anep.com.dz / agence.constantine@anep.com.dz

Alger, Tunis et Le Caire se concertent Rejet de toute forme d'ingérence en Libye

Le ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères, de la Communauté nationale à l'étranger et des Affaires africaines, M. Ahmed Attaf, a pris part, samedi au Caire, à la réunion ministérielle du Mécanisme tripartite des pays voisins concernant la crise en Libye, en compagnie du ministre des Affaires étrangères, de l'Immigration et des Expatriés égyptiens de la République arabe d'Egypte, M. Badr Abdel-Atty, et du ministre des Affaires étrangères, de la Migration et des Tunisiens à l'étranger de la République tunisienne, M. Mohamed Ali Nafti, indique un communiqué du ministère.

Lors de cette réunion, les trois ministres ont eu "des consultations fructueuses et des discussions approfondies sur les développements de la situation en Libye et les

moyens de faire avancer le processus politique dans ce pays frère, notamment à travers le soutien aux efforts menés sous l'égide des Nations Unies", précise le communiqué, notant que "les trois pays voisins sont les plus impactés par la crise en Libye, les plus conscients de sa complexité et les plus soucieux de parvenir à un règlement rapide et définitif de cette crise".

Les travaux de la réunion du Mécanisme tripartite ont été sanctionnés par l'adoption d'un communiqué conjoint qui souligne "l'importance de faire prévaloir les intérêts du peuple libyen frère et de préserver ses capacités et ses biens, et de parvenir à un consensus entre toutes les parties libyennes, sous l'égide des Nations Unies et avec l'appui des pays voisins, en vue de

mettre fin à la division, d'unifier les institutions politiques et militaires et d'organiser des élections législatives et présidentielles".

Les ministres algérien, égyptien et tunisien des Affaires étrangères ont également réaffirmé que "le processus politique dans ce pays doit rester purement libyen", réitérant "leur rejet de toute forme d'ingérence étrangère dans les affaires libyennes" et appelant au "retrait de toutes les forces étrangères et des mercenaires du pays", ajoute la même source. Les ministres sont, par ailleurs, convenus de poursuivre la coordination et la concertation entre les trois pays, ainsi qu'avec l'Organisation des Nations Unies, la prochaine réunion devant se tenir "prochainement" à Alger, conclut le communiqué.

ANALYSE

Sid Lakhdar Boumediène

Mort assistée ou l'humanisme de bonne conscience ?

La loi française sur la mort assistée vient d'être votée. Je me méfie des personnes qui vont s'insurger par le simple fait d'être en désaccord avec ce pays ou tous les autres qui ont pris la même décision, à bon droit ou non. Je me méfie toujours des envolées mettant en avant la haine, l'émotion et l'idéologie à la place du débat raisonné.

Je me méfie de ceux qui brandissent morale et dogme lorsqu'il s'agit du débat sur le droit à mourir volontairement. Dans cette lourde question humaine, je me place résolument du côté de l'adhésion. Je ne me dérobe pas car l'abstention ou le bulletin blanc (en cas de référendum) est une lâcheté. En faisant ainsi je permettrais à la position contraire de l'emporter.

Mais je le fais dans un immense trouble humain, presqu'un tremblement à devoir me positionner. C'est un drame pour ceux qui militent pour l'humanisme et devoir répondre par une position qui lui semble si opposée. L'humanisme, c'est effectivement permettre la vie humaine dans sa liberté et dignité, je le sais autant que quiconque. Ma position d'adhésion à la loi votée me glace le dos, elle me tétanise et avait rencontré une vive résistance de l'humain que je suis.

Je respecte ceux qui se positionnent pour le refus. Leur sentiment est des plus légitimes et honorables. Mais à l'inverse, je me méfie de ceux qui prétendent être dans une certitude du bon droit et de l'humanisme en prenant une position avec le sentiment qu'ils sont dans la certitude de défense de l'être humain et de la vie.

Ce sont en général les mêmes qui permettent aux soldats de mourir comme de la chair à canon en répondant aux appels des dictatures. Ce sont eux qui sont dans des positions qu'on croit être humanistes mais qui sont dans la défense de la grandeur d'une race, d'une confession et d'une histoire qu'ils pensent être civilisatrices.

Ceux-là ne se sont jamais émus des dizaines de millions de morts dans l'histoire humaine au nom de leur position tranchée. Qui étaient les plus fervents opposants à la loi dans l'hémicycle et dans les manifestations extérieures dans la rue, face au parlement ? Tiens, comme par hasard, le parti de Marine Le Pen (et une petite partie de la droite très conservatrice) à l'intérieur de la salle. Et qui était dans les hurlements de l'indignation dans la rue ? Tiens, comme par hasard, les militants de la Manif pour tous et autres extrémistes religieux, des mouvements racistes, homophobes et en communion avec tout ce qu'il y a de plus sordide dans l'histoire de la peste noire.

Et c'est moi qui serais un assassin, un ennemi

de l'humanisme ? C'est un culot monstrue de le dire lorsque qu'ils ont été la cause de tant de soumission, de drame et de sang déversé. Non, je n'ai pas de certitude et

j'aurais eu une main résistante en appuyant sur le bouton du oui si j'avais été député à ce moment de la décision. J'aurais tremblé quelle que soit ma nationalité à travers le nombre de pays qui ont eu à trancher et les dizaines d'autres qui hésitent, honorablement ou par dogmatisme hypocrite.

Je ne tourne pas le dos aux personnes malades incurables qui ont donné dans les premiers paliers de la souffrance, ou antérieurement, leur consentement pour qu'on abrège leur souffrance.

Qui est venu à leur secours pour s'habiller d'une vertu morale lancée à notre figure. La médecine ? Elle venait de déclarer son impuissance et la fatalité d'une fin de vie inéluctable. Nous ne lui faisons aucun reproche mais elle n'a rien pu faire. La famille ? Qui pourrait prétendre qu'elle peut abréger les douleurs monstrueuses qu'elle fait subir à l'être humain qui demande leur secours auquel ils ne peuvent ou ne veulent répondre.

Il ne faut aussi jamais oublier que beaucoup de consentements préalables sont le fait du refus de se voir entrer dans un état végétatif. Est-ce de l'humanisme de leur imposer cet état inhumain et dégradant ?

Mais bien entendu que ma position douloureuse et insoutenable et trouve une autre limite argumentaire en plus de mon trouble. Est-on sûr que le consentement par la personne condamnée a été émis en toute conscience ? Est-on sûr que les garde-fous posés par la loi résisteront ou prendront une décision hâtive. Est-on sûr que la famille ne souhaiterait pas un règlement plus rapide de l'héritage ou l'arrêt des pesanteurs à s'occuper du malade ?

Non, je ne peux pas le garantir et je vais même plus loin, je pense que toutes les garanties exigées par la loi seront inévitablement contournées dans un nombre de cas, minime mais qui rendrait la conséquence terriblement condamnable.

Bien sûr que ma position est effrayante mais l'est-elle moins que la bonne conscience des autres à vouloir être humaniste et perpétuer la terrible souffrance d'un être humain ? En fin de compte, ils veulent atténuer leur propre douleur en en lui infligeant la responsabilité d'en supporter le prix.

La recherche de la bonne conscience est toujours suspecte car la conscience n'est ni bonne ni mauvaise, elle n'est pas à rechercher, elle est ou ne l'est pas.

INTERNET: <http://www.lequotidien-oran.com>

E-mail : infos@lequotidien-oran.com

publicite@lequotidien-oran.com

admin@lequotidien-oran.com

lequotidiendoran@yahoo.fr

Diffusion : Ouest et Centre : SDPO - Est : SO.DI. PRESSE

Début des épreuves aujourd'hui 800.000 candidats au BEM

M. Aziza

Près de 800.000 candidats répartis sur 30.000 centres d'examen au niveau national passent, à partir d'aujourd'hui, les épreuves du Brevet d'enseignement moyen (BEM), session 2025. Ces examens marquent la fin du cycle moyen et permettent d'accéder au lycée. Ces épreuves s'étaleront jusqu'à mardi prochain, sous la supervision de plus de 240.000 encadreurs à travers les différents centres d'examen répartis sur l'ensemble du territoire national. Le ministère de l'Education a rassuré les candidats en précisant que des psychologues seront mobilisés à travers tous les centres d'examen pour accompagner les élèves et leur permettre de passer leurs examens loin de toute pression psychologique. Toutes les mesures et dispositions relatives à l'organisation des épreuves du BEM ont été prises afin de permettre aux candidats de passer ces épreuves dans des conditions optimales. Les services de la sûreté de la wilaya d'Alger ont affirmé, à travers un communiqué rendu public hier, qu'un dispositif spécial visant à garantir la sécurité des candidats a été mis en place, au niveau des centres d'examen relevant de leur territoire de compétence. Et de souligner que le dispositif prévoit également «le renforcement de la présence sur le terrain des éléments de la police et l'intensification des patrouilles pédestres et motorisées». Notamment à proximité des centres d'examen. Sans parler des mesures prises visant à fluidifier la circulation routière. Contacté par nos soins, Mohamed Belamri, secrétaire général du Syndicat algérien des travailleurs de l'éducation (SATE), a tenu à rassurer les candidats que les questions ou les sujets qui seront proposés lors de ces examens sont beaucoup plus faciles que ceux proposés au cours de l'année et ceux de l'examen blanc. Pour ce qui est du Sud du pays, le SG du SATE a affirmé que «selon nos échos, l'ONEC a pris des mesures pour garantir des conditions optimales aux candidats et aux encadreurs, et ce, en équipant toutes les classes des centres d'examen de climatisateurs». Heureusement, dit-il, que la date des examens du BEM a été avancée de quelques jours comparativement aux années précédentes. Car généralement les régions du Sud sont souvent soumises à des températures élevées dès le mois de juin. L'Office national des examens et concours (ONEC) a annoncé, par ailleurs, qu'une batterie de mesures destinées à sécuriser le bon déroulement des examens, notamment pour lutter contre toute tentative de fraude ont été prises. Les responsables de l'Office ont rappelé «l'interdiction stricte d'utiliser ou d'introduire dans les centres d'examen tout moyen de communication». «La loi prévoit des sanctions à l'encontre de toute personne se présentant à la place d'un autre candidat», rappelle la même source. Le SG de la SATE a affirmé que ces mesures sont les bienvenues pour assurer la transparence des examens mais, dit-il, «l'idéal serait d'élaborer des sujets qui interpellent l'intelligence et l'esprit d'analyse chez les candidats pour combattre sans mesures draconiennes les tentatives de copiage ou de fraude».

Annaba

Un professeur hospitalo-universitaire arrêté pour corruption

Les services de la Gendarmerie nationale d'Annaba ont arrêté un médecin exerçant au centre hospitalo-universitaire (CHU) "Ibn Rochd" pour son implication dans une affaire de corruption, a indiqué, vendredi, un communiqué de ces services.

Dans le cadre des efforts continus déployés par les services de la Gendarmerie nationale pour lutter contre toute forme de corruption, notamment celles liées à l'abus de fonctions, les éléments du service de recherche et d'investigation relevant du Gouvernement territorial de la Gendarmerie nationale d'Annaba ont procédé à l'arrestation d'un professeur hospitalo-universitaire, titulaire du grade de "professeur" en chirurgie orthopédique et exerçant au CHU "Ibn Rochd" pour son implication dans une affaire de corruption,

a précisé la même source.

Les faits remontent à la réception par les services de la GN d'une plainte officielle faisant état du chantage exercé par le mis en cause sur un patient à qui il a exigé un avantage indu en contrepartie d'une intervention chirurgicale. Ainsi, le même service a ouvert une enquête approfondie sous la supervision des juridictions compétentes, et a mis en place un plan bien ficelé ayant permis l'arrestation du suspect. Après parachèvement de l'enquête, le mis en cause sera présenté devant les juridictions compétentes pour répondre des chefs d'accusation de "demande, par un fonctionnaire public, d'indu avantage en contrepartie de l'accomplissement d'un acte relevant de ses fonctions, ainsi que d'abus de fonctions", a conclu la même source.

Plateforme du concours de recrutement du secteur postal

Fin de fonctions de trois responsables

Le ministre de la Poste et des Télécommunications, Sid Ali Zerrouki, a mis fin aux fonctions de trois responsables, suite au problème technique survenu dans la plateforme électronique dédiée au concours de recrutement dans le secteur postal, avec l'ouverture d'une enquête afin d'éclaircir les causes de ce dysfonctionnement et déterminer les responsabilités en toute transparence, a indiqué samedi un communiqué du ministère. Le ministère "veille à intégrer la numérisation en tant qu'outil essentiel pour garantir l'intégrité et l'équité. C'est ainsi que pour la première fois, un concours de recrutement dans le secteur postal a été organisé sous forme d'épreuve numérique via une plateforme électronique, en adoptant le système de questions à choix multiples (QCM)", précise le communiqué. Cependant, cette opération qui visait à "instaurer des normes modernes en matière de recrutement, a été entachée d'un problème technique ayant empêché le bon déroulement de l'épreuve et sus-

cité une vague de mécontentement chez les candidats", ajoute la même source. Par conséquent, et dans le souci de consacrer le principe de responsabilité et de reddition de comptes, M. Zerrouki a décidé de mettre fin aux fonctions du Directeur général de la société de l'information au ministère, du responsable de la sécurité de l'information au ministère et du directeur des systèmes d'information à Algérie Poste, en leur qualité de responsables directs de l'organisation de ce concours numérique, selon le communiqué, qui fait état de "l'ouverture d'une enquête approfondie afin d'élucider les causes de ce dysfonctionnement et de déterminer les responsabilités en toute transparence". Tout en déplorant cet incident, le ministère tient à rassurer l'ensemble des candidats de "la réorganisation du concours dans les plus brefs délais et dans des conditions transparentes et strictes, garantissant l'égalité des chances pour tous et consacrant l'orientation vers une numérisation des services publics .

Opec+ L'Algérie augmentera sa production de 8.000 barils/jour en juillet

L'Algérie augmentera sa production de pétrole brut de 8.000 barils par jour durant le mois de juillet prochain, dans le cadre du plan de levée progressive des réductions volontaires appliquées depuis deux ans par huit pays membres de l'alliance Opec+. Selon un communiqué publié samedi par le ministère de l'Energie, des Mines et des Energies Renouvelables, Mohamed Arkab. Sur la base des prévisions relatives à la demande pétrolière attendue pour la saison estivale, les huit pays se sont accordés sur une augmentation collective de leur production de 411.000 barils par jour pour le mois de juillet 2025, précise encore le communiqué.

viseoconférence entre les ministres des huit pays de l'Opec+ ayant mis en oeuvre des réductions volontaires de leur production depuis avril 2023, avec la participation du ministre d'Etat, ministre de l'Energie, des Mines et des Energies Renouvelables, Mohamed Arkab. Sur la base des prévisions relatives à la demande pétrolière attendue pour la saison estivale, les huit pays se sont accordés sur une augmentation collective de leur production de 411.000 barils par jour pour le mois de juillet 2025, précise encore le communiqué.



Amine Bouali

Moi, Liam O'Hana (plus connu sous le nom de Mo Chara) du groupe de rap irlandais Kneecap, je suis convoqué par un tribunal londonien le 18 juin prochain et inculpé pour «infraction terroriste» pour avoir brandi un drapeau du Hezbollah libanais lors d'un concert dans la capitale anglaise en novembre dernier. Pourtant, j'ai beau démentir et déclarer condamner toutes les attaques contre les civils d'où qu'elles viennent, les partisans du génocide israélien contre les Palestiniens n'ont pas cessé leur campagne hystérique contre moi et mon groupe, mais cet acharnement ne nous a pas empêchés de continuer à soutenir la Palestine sur scène.

Ce vendredi 23 mai, au festival «Wide Awake» à Londres, nous avons fait chanter notre public pour Gaza. Le monde n'écoute pas. Le monde a besoin de voir la solidarité de 20.000 personnes dans un parc en train de scandrer «Libérez la Palestine» ! Le slogan, projeté sur l'écran principal, a alors retenti dans tout le Brockwell Park. La phrase «Israël commet un génocide contre le peuple palestinien» est aussi apparue à l'écran, devant une foule en délire, constellée de nombreux drapeaux palestiniens.

Bien sûr, «ils» ont essayé d'arrêter ce concert. Ils se servent de nous comme exemple. Les lobbyistes israéliens sont en train de menacer les autres artistes : «Si vous parlez, nous allons vous frapper là où ça fait le plus mal». Ces dernières semaines, notre groupe a été écarté d'un festival en Cornouailles et a vu plusieurs de ses concerts

prévus en Allemagne en septembre prochain annulés. Mais quelques jours avant l'annonce de mon inculpation, des centaines de milliers de personnes ont manifesté dans les rues de Londres, au milieu d'une censure généralisée des médias. Mes amis et moi dénonçons ces persécutions d'artistes qui osent dire la vérité et réaffirmons notre solidarité avec le peuple de Gaza tout en soulignant : «Nous ne sommes pas le sujet. Le sujet, c'est Gaza et le silence intolérable des autorités face à ces crimes contre l'humanité».

Au moins 54.000 Palestiniens ont été tués à Gaza, dont plus de 16.500 enfants, des dizaines de milliers d'autres sont enterrés sous 51 millions de tonnes de décombres et des centaines de milliers sont confrontés à la famine et au nettoyage ethnique. Ce sentiment est partagé par de nombreux Irlandais, comme le montrent les sondages effectués sur l'Ile. Dans ce pays qui a une forte identité, le sentiment d'identification à la cause palestinienne est plus fort que n'importe où ailleurs en Europe.

Nous venons de Belfast et de Derry, en Irlande du Nord. Il n'y a pas si longtemps, les Irlandais du Nord se sont confrontés aux Britanniques, mais nous n'avons jamais été bombardés depuis le ciel sans savoir où aller.

Les Palestiniens n'ont nulle part où aller, c'est leur maison, et ils les bombardent depuis le ciel puis les laissent mourir de faim. Si vous n'appeler pas ça un génocide, comment appelez-vous ça ?

La BDL lance son application du m-paiement

La Banque de Développement Local (BDL) a annoncé, samedi dans un communiqué, le lancement de son application de paiement mobile (m-paiement), permettant d'effectuer des transactions par scan de QR code.

Baptisée "Wimpay BDL", cette application permet aux utilisateurs de régler leurs achats en scannant un QR Code, et d'effectuer des

transferts d'argent "en toute simplicité et sécurité".

Parmi les avantages offerts par cette application, la mise à jour immédiate du solde du compte après chaque transaction, ce qui permet de suivre et de contrôler en permanence les transactions financières, avec des notifications automatiques envoyées à chaque transaction.

L'application, affiliée au réseau

Aid El-Adha 2650 dessertes supplémentaires à travers les différentes gares routières

La Société d'exploitation des gares routières d'Algérie (Sogral) a annoncé, samedi dans un communiqué, la programmation de 2650 dessertes supplémentaires pour répondre à l'augmentation de la demande à l'approche de l'Aid El-Adha.

Cette mesure intervient en application des orientations du ministère des Transports et en coordination avec les directeurs de wilaya des transports, précise le communiqué, soulignant que des correspondances ont été adressées aux transporteurs les invitant à assurer la continuité du service pendant l'Aid, afin de couvrir le flux important et croissant des voyageurs, qui devrait atteindre les 350.000 passagers/jour à travers les différentes wilayas du pays. Ce programme spécial s'étalera sur deux semai-

nes, du vendredi 30 mai au vendredi 13 juin, soit une semaine avant et une semaine après l'Aid, ajoute la même source.

Pour éliminer les files d'attente dues à la forte demande sur les billets au niveau des stations terrestres, Sogral a mobilisé «394 guichets» de vente en espèces ou par cartes postales et bancaires, selon le communiqué qui a fait état de l'ouverture de 37 guichets à la gare routière d'Alger, dont 7 dédiés exclusivement aux paiements électroniques. Par ailleurs, la société a annoncé avoir vendu plus de 121.000 billets «en ligne» depuis le lancement de ce service via l'application «MAHATATI», qui permet de consulter en temps réel les horaires des dessertes et de payer via des cartes postales ou bancaires.

L'application offre également des

informations précises sur les transporteurs, les horaires et les tarifs, a soutenu la société, faisant savoir que cette plateforme avait enregistré, à ce jour, 1,12 million de téléchargements. Concernant l'option de signalement de dangers via l'application «MAHATATI», le communiqué a fait état de 1677 signalements reçus jusqu'à présent, précisant que tous ces signalements avaient été transmis aux autorités de contrôle compétentes via une cellule d'écoute mise en place par Sogral. Par ailleurs, dans le cadre de son programme de transformation numérique, tracé par le ministère des Transports, la société s'apprête à lancer l'application «Taxi Safe», destinée aux chauffeurs de taxi, dont tous les aspects ont été finalisés, selon le communiqué.

L'infrastructure civique en Afrique

Matrice territoriale d'un développement situé, résilient, incarné et géopolitiquement stratégique

Par Pr. Rédha Tir*

2ème partie

2.2 – Des espaces d'apprentissage partagés pour une économie des capacités

La pensée d'Amartya Sen nous invite à sortir du carcan habituel des indicateurs économiques. Ce qu'il propose, ce n'est pas d'empiler des chiffres, mais de se demander : dans quelle mesure une personne peut-elle réellement choisir la vie qu'elle souhaite mener ? C'est cela, les «/capabilities/ ». Et c'est à cette question très simple, mais terriblement exigeante, que répondent les infrastructures civiques quand elles deviennent des lieux d'apprentissage vivant.

Dans bien des contextes, ces lieux ne ressemblent pas à des écoles. Ce sont des ateliers de quartier, des bibliothèques partagées, des fablabs bricolés, des centres d'éducation populaire installés dans un ancien dépôt ou une maison abandonnée. Mais ce n'est pas leur apparence qui compte. C'est ce qu'on y fait, ce qu'on y apprend, ce qu'on y transmet - souvent sans tableau ni diplôme.

Là, les savoirs ne sont pas descendus. Ils circulent. Ils se croisent. Ils s'échangent. On y apprend à réparer, à discuter, à coopérer. On y mêle le geste et la parole. L'expérience et la mémoire. Le présent et le possible. Ces espaces n'obéissent pas à un programme unique : ils épousent les formes de vie, les langues, les gestes du territoire. Ils offrent une respiration là où l'institution ferme la porte.

Ce que l'infrastructure civique rend possible ici, ce n'est pas seulement l'acquisition d'une compétence. C'est la fabrication d'une capacité à faire. À dire. À décider. Ces lieux d'apprentissage informel deviennent alors des fabriques discrètes d'autonomie, des lieux d'émancipation partagée, où le savoir ne vaut que s'il peut circuler, transformer, relier. Rien n'y est figé. Et c'est précisément ce qui les rend nécessaires.

2.3 – Vers une formalisation ascendante et choisie : santé, éducation, logement et mobilité comme socles civiques

Les politiques publiques qui visent à formaliser l'économie informelle échouent souvent avant même d'avoir commencé. Leur langage est extérieur, leur méthode surimposée, leur cadre normatif sourd à ce qui existe déjà. Elles projettent des schémas administratifs sur des territoires où d'autres régulations - tacites, locales, souvent efficaces - sont déjà à l'œuvre. Et cette ignorance, plus que tout, produit de la rupture.

À l'inverse, l'infrastructure civique avance autrement. Elle ne commence pas par la norme. Elle part du geste, de l'usage, de ce qui fonctionne. Elle observe, écoute, puis construit à partir de là. C'est une formalisation lente, ascendante, qui ne gomme pas l'existant mais le travaille. Des marchés gérés par les usagers eux-mêmes, des mutuelles communautaires, des espaces de régulation participative ou d'échange local : voilà des points d'ancre où l'informel devient moteur de reconnaissance. Il ne s'agit pas ici d'encadrer depuis le haut, mais de consolider ce qui, déjà, régule depuis le bas. En renforçant les pratiques autochtones, en respectant les temporalités des usages, cette approche rétablit une confiance minimale. Celle qui manque quand l'État impose sans dialoguer. Elle réduit la distance, évite le conflit, et ouvre l'espace à une gouvernance partagée, souple,

située. On le voit concrètement dans des lieux que les politiques classiques oublient : des centres de santé communautaires où se mêlent soins préventifs et savoirs vernaculaires ; des écoles qui transmettent autant la langue locale que les codes formels ; des initiatives d'habitat coopératif qui sécurisent le logement tout en mutualisant les ressources ; ou encore des systèmes de mobilité pensés à l'échelle du quartier, accessibles, participatifs, et reliés aux pratiques réelles de déplacement.

Ce sont là des points d'appui. Des ancrages. Ils ne remplacent pas les institutions : ils les rendent possibles. En tissant le quotidien avec les fonctions essentielles du service public, ces formes de formalisation par le bas recréent un tissu institutionnel là où il s'était effiloché. Elles permettent à une collectivité d'habiter la santé, l'éducation, l'habitat, la mobilité - non comme des services reçus, mais comme des dimensions gouvernées ensemble.

Et c'est précisément cette intégration progressive, depuis les usages vers la norme, qui esquisse un autre paradigme. Un cadre fondé sur la confiance, sur l'ajustement au lieu, sur la réciprocité sociale. Un cadre où le droit ne s'impose pas, mais s'élabore. Où la règle ne punit pas, mais organise. Où l'État ne surveille pas, mais soutient.

III. GOUVERNEMENT PAR LES COMMUNS : L'INFRASTRUCTURE CIVIQUE COMME LABORATOIRE DE SOUVERAINETÉ DISTRIBUÉE

3.1 – De la gouvernance des ressources naturelles à la gouvernance des lieux

Quand Elinor Ostrom a proposé une autre façon de penser les communs, ce n'était pas un manifeste. Juste des cas, observés avec soin. Des gens ordinaires, qui, faute de tutelle étatique efficace, s'étaient mis à gérer ensemble ce qu'ils partageaient : l'eau, la forêt, le poisson. Pas de modèle universel, mais des règles locales, négociées, tenues. Et ça tenait.

Ce qu'elle montrait là, c'est qu'une communauté, si on ne l'en empêche pas, peut prendre soin d'un bien collectif. À sa façon. Et que cette façon, souvent, fonctionne. Ce que l'on oublie, c'est que cette logique ne vaut pas que pour les ressources naturelles. Elle vaut aussi pour les lieux. Pour ces infrastructures qui ne sont ni des produits, ni des services - mais des espaces habités.

Une maison de quartier. Un dispensaire. Un marché public. Ce ne sont pas que des bâtiments. Ce sont des points d'ancrage. Et quand la communauté s'y engage — pas comme usager, mais comme partie prenante - quelque chose bascule. Le lieu cesse d'être administré : il devient gouverné. Collectivement. Sans formalité, peut-être. Mais avec rigueur.

Le droit d'usage ? Il se fabrique en marchant. Les règles ? Elles s'inventent à partir des conflits, des besoins, des habitudes. La surveillance ? Elle est mutuelle, parfois informelle, toujours située. Il n'y a pas de schéma tout fait. Juste une attention constante à ce qui se joue, à qui vient, à comment on partage. Et ce partage, s'il tient, fait du lieu autre chose qu'un service : une institution populaire, même sans statut.

Ce n'est pas de l'idéologie. C'est de la pratique. Un mode de présence au lieu. Une manière de coexister, sans mode d'emploi.

3.2 – Polycentrisme et gouvernance imbriquée : contre l'alternative entre État faible et privatisation

Elinor Ostrom, toujours elle, ne se contentait pas de penser les règles locales. Elle proposait autre chose : une vision de la gouvernance où plusieurs centres de décision coexistent. Se croisent. Se complètent. Un système polycentrique. Pas un État tout-puissant. Pas non plus un marché dérégulé. Autre chose. Plus fluide, plus réaliste. Moins propre.

En Afrique, cette approche résonne. L'État central, souvent à bout de souffle, ne suffit plus. Trop loin. Trop abstrait. Mais privatiser ? C'est renoncer. Ce qu'on observe, c'est un entre-deux. Des systèmes entremêlés, qui fonctionnent parce qu'ils s'appuient sur des articulations fines : entre la ville et le quartier, entre la coopérative et la mairie, entre les habitants et l'administration locale.

L'infrastructure civique devient ici un pont. Elle relie les échelles. Elle n'est pas seulement un lieu : elle est interface. L'endroit où les logiques communautaires croisent les cadres municipaux. Où les expérimentations locales remontent vers les politiques publiques. C'est dans cette imbrication que réside la possibilité d'une souveraineté partagée. Non pas concentrée en haut. Distribuée. En réseau.

Des expériences concrètes le prouvent déjà. Dans certaines villes — en Afrique du Sud, au Kenya - des municipalités reconnaissent les initiatives venues d'en bas. Elles les intègrent, sans les dénaturer. Ce ne sont pas des projets pilotes : ce sont des formes de gouvernement à plusieurs mains. Ce sont ces gestes-là, discrets mais décisifs, qui déplacent la question de la puissance. Gouverner ne veut plus dire imposer. Cela veut dire accueillir. Composer. Soutenir ce qui pousse.

Et cette approche entre aussi en écho avec d'autres travaux. Notamment ceux du rapport *Les Grands Défis Économiques* (Blanchard, Tirole, 2021), qui appellent à valoriser les biens publics. À redéfinir ce qu'est un choix collectif. Pas dans une salle close, mais à travers des institutions capables d'incarner la volonté sociale. Transparentes. Réactives. Ancrées.

Dans cette perspective, l'infrastructure civique n'est plus l'outil d'une politique. Elle devient le lieu même de son élaboration. Un espace de délibération, d'essai, d'apprentissage commun. Pas un guichet. Une fabrique.

Elle ne reproduit pas la démocratie. Elle la rend possible.

3.3 – Réinventer la citoyenneté par les usages et les attachements

Dans bien des contextes africains, la citoyenneté est une idée floue. Non parce qu'elle manquerait de définition juridique, mais parce qu'elle s'éloigne du vécu. Les papiers sont là - parfois. Les droits, en théorie. Mais dans les faits : peu d'accès, peu d'écoute, peu de réponse. Les institutions paraissent lointaines. Les appartenances se brouillent.

Et pourtant, il y a des lieux. Des espaces. Des pratiques. Là où l'infrastructure civique existe, une autre forme de citoyenneté prend corps. Rien d'abstrait. Juste des usages réguliers. Des réunions. Des soins partagés. Des formations informelles. Des discussions sans formalité. Et peu à peu, par ces gestes répétés, quelque chose s'installe. Une présence. Un ancrage. Un sentiment de faire partie.

C'est cette expérience concrète qui façonne une citoyenneté habité. Pas celle des textes constitutionnels. Celle du quotidien. Celle

qu'on éprouve en allant, en revenant, en prenant soin. Michael Shapiro l'a bien dit : ce sont les lieux qui produisent du civique, plus que les règles. Ce n'est pas le droit qui crée l'engagement, c'est l'engagement qui, parfois, redonne vie au droit. Être citoyen, dans ces espaces, ce n'est pas brandir une carte ou réciter des devoirs. C'est s'attacher à un lieu. Le reconnaître. Le maintenir. Le défendre, parfois. C'est y revenir. S'y inscrire. Participer à sa tenue. On parle peu, souvent.

On agit. Et dans ce faire - modeste, répétitif, ancré - se fabrique une légitimité. Ce type de citoyenneté n'a pas besoin d'être proclamé. Il se tisse. Il s'inscrit dans la durée. Il n'exige pas l'uniformité : il tolère les marges. Il préfère la permanence à la mobilité, l'usage au statut, la mémoire au décret. Il pousse là où le droit officiel ne prend pas racine. Et c'est cette citoyenneté-là, enracinée, située, qui devient la matrice d'une souveraineté populaire autrement distribuée. Décentralisée. Construite non dans les hautes sphères, mais à même le sol. Dans les lieux où le politique, souvent, ne regarde plus.

IV. L'INFRASTRUCTURE CIVIQUE : VECTEUR D'UN DÉVELOPPEMENT ENRACINÉ ET D'UNE PROSPÉRITÉ POST-CROISSANCE EN AFRIQUE

4.1 – L'infrastructure civique comme valeur publique territorialisée

Mariana Mazzucato, dans *The Value of Everything*, interroge une évidence trop rapidement questionnée : qu'est-ce qui a réellement de la valeur ? Pas en théorie, pas sur les marchés, mais pour la vie commune. Sa réponse n'a rien d'abstrait : ce qui compte, c'est ce qui contribue - à la solidarité, à la stabilité, à la possibilité d'exister ensemble.

Sur le continent africain, beaucoup de lieux échappent à cette reconnaissance. Une maison de quartier, un centre de soins géré localement, une régie communautaire : tout cela produit du lien, soutient la cohésion, renforce la capacité à tenir dans la durée. Mais ces effets-là, les indicateurs classiques ne les voient pas. Ils n'ont pas de prix. Pas de ligne dans les budgets. Pas de case dans les bilans.

Et pourtant, ils comptent. Ils réduisent les violences. Augmentent les taux de scolarisation. Amortissent la précarité énergétique. Rien de spectaculaire. Mais une présence continue. Une action de fond. Une valeur qui se transmet par l'usage, par la confiance, par l'habitude. Ce que ces infrastructures produisent, ce n'est pas de la croissance au sens traditionnel. C'est de la continuité. De la disponibilité. De l'autonomie partagée. Une prospérité qui ne repose pas sur l'accumulation, mais sur l'entretien. Qui ne cherche pas à extraire, mais à préserver.

Tim Jackson, dans *Care Economy* (2025), va dans ce sens. Il propose de penser la richesse à partir des liens humains, des formes de soin, de l'accès aux conditions de vie dignes. Ce qu'il nomme prospérité, ce n'est pas un chiffre - c'est une intensité relationnelle. Une capacité à prendre soin, de soi, des autres, du lieu. Dans cette perspective, l'infrastructure civique n'est pas seulement un service. C'est un tissu. Elle rend visibles celles et ceux qu'on oublie. Elle stabilise les parcours. Elle réduit l'incertitude. Par sa forme même - modeste, proche, accessible - elle redéfinit ce que peut être une économie : pas une addition de transactions, mais un ensemble de relations soutenables.

A suivre

*Ancien Président du Conseil National Économique, Social et Environnemental (CNESE)-Algérie

COMMUNICATION

Le Quotidien d'Oran
Dimanche 1er juin 2025 05



REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE LA VILLE
AGENCE NATIONALÈ DE L'AMELIORATION ET DU DEVELOPPEMENT DU LOGEMENT
Lottissement Said Hamdine Bir Mourad Raïs - ALGER
N° Identification fiscal : 000016001405697

PROGRAMME DE LOGEMENTS LOCATION-VENTE APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES LA REALISATION DE 790 LOGEMENTS EN TCE AVEC LOCAUX A USAGE COMMERCIAL ET PROFESSIONNEL ET CONCIERGERIE Y COMPRIS LES TRAVAUX DE VIABILISATION « RESEAUX TERTIAIRES ». SIS A BECHAR, WILAYA DE BECHAR. N° 30/DRT/AADL/2025

En application des dispositions de la Loi n° 23-12 du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics, notamment les articles N° 42,47 et 48 du décret présidentiel N°15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

L'AGENCE NATIONALÈ DE L'AMELIORATION ET DU DEVELOPPEMENT DU LOGEMENT « AADL »
- Direction Régionale de Tiaret lance appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales
LA REALISATION DE 790 LOGEMENTS EN TCE AVEC LOCAUX A USAGE COMMERCIAL ET PROFESSIONNEL ET CONCIERGERIE Y COMPRIS LES TRAVAUX DE VIABILISATION « RESEAUX TERTIAIRES ».
SIS A BECHAR, WILAYA DE BECHAR.

Le présent avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales, s'adresse aux architectes et aux bureaux d'études inscrits dans le tableau national de l'ordre des architectes et en possession d'un agrément en cours de validité, justifiant les capacités techniques, professionnelles et financières suivantes :

Conformément aux articles 36,38,43,60et 63 de la loi N° 23-12 du 05/08/2023 fixant les Règles Générales relatives aux marchés publics et aux articles 44,54,55,56 et 57 du décret présidentiel

N° 15-247du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations du service publics. L'avis d'appel d'offre objet du présent cahier des charges s'adresse aux candidats remplissant les conditions d'éligibilité suivantes :

En application du décret exécutif N° 93-289 du 28/11/93 portant obligation pour toutes les entreprises intervenant dans le cadre de la réalisation des marchés publics du bâtiment, des travaux publics et de l'hydraulique, d'être titulaire du certificat de qualification et classification professionnelle, modifié et complété par le décret exécutif N° 95-114 du 07/04/2005.

En application de l'arrêté interministériel du 01/03/1983 fixant la nomenclature des activités économiques des entreprises du bâtiment, de travaux publics et l'hydraulique, sous peine d'élimination.

Le présent avis d'appel d'offre s'adresse aux entreprises publiques et privées remplissant les conditions d'éligibilité suivantes :

a) Capacités professionnelles

- Ayan la qualification et classification professionnelle à la catégorie VI (SIX) ou plus, qualifié en bâtiment comme activité principale en cours de validité et Ayan qualification et classification professionnelles en Travaux publics ou Hydraulique en activité principale ou secondaire à la catégorie IV (Quatre) ou plus en cours de validité.

b) Capacités financières

Ayan un chiffre d'affaires moyen des trois meilleurs bilans des cinq dernières années (2020-2021-2022-2023-2024) égale ou supérieure à 700 000 000,00 DA visées par les services des impôts.

c) Capacités techniques

ayant les moyens humains et matériels suivant :

1/-Moyens humains : le soumissionnaire devra avoir minimum le personnel suivant :

- Un (01) Architecte ou ingénieur ou master dans le domaine du bâtiment ayant une expérience supérieure ou égale à 03 ans.

- Un (01) Technicien supérieur en bâtiment ayant une expérience supérieure ou égale à 03 ans.

- Un (01) Technicien supérieur en VRD ou Travaux publics ou hydraulique ayant une expérience supérieure ou égale à 03 ans.

Justifier par les pièces administratives et réglementaires y afférent à savoir : affiliation CNAS, CASNOS diplômes, et le cas échéant fiches carrières.

2/-Moyens matériels :

le soumissionnaire doit avoir minimum les moyens suivants :

Système de construction :

- Coffrage tunnel ou modulaire : au moins trois (03) jeux de coffrages

- Quatre (04) camions de 15 t ou plus

- Une (01) Centrale à Béton de 60 m3/h ou plus.

- Trois (03) grues fixes

- Deux (02) pelles mécaniques

NB : La liste des moyens matériels de l'entreprise doit être appuyé par (Cartes grises et police d'assurances en cours de validité, pour le matériel roulant constat d'huisser de justice (daté de six mois maximums à la date de dépôt des offres), et /ou un contrat leasing avec une banque), matériel non roulant.

3/-Références professionnelles :

ayant réalisé des travaux et remplissant l'une des conditions suivantes à savoir :

- Un projet de 500 logements TCE en un seul tenant.

- Ou Un cumul de projets de logements d'au moins 1000 logements TCE en prenant en considération les projets de 200 logements TCE ou plus,

- Ou un projet d'équipements en totalité (TCE) de catégorie D ou plus,

- Ou trois projets d'équipements en totalité (TCE) de catégorie C ou plus,

Justifier par des attestations de bonne exécution ou attestation d'exécution délivré par des maîtres d'ouvrages publics, des projets réceptionnés durant les dix (10) dernières années 2016 à 2025.

Cette attestation doit contenir les informations suivantes ou accompagné des documents ci-après :

L'intitulé du projet

Le montant du projet

Délai de réalisation

Date du procès-verbal provisoire

L'engagement de travail en (3*8) est obligatoire faute de quoi l'offre sera rejetée.

- Si l'une des conditions d'éligibilité n'est pas satisfaite, l'offre sera rejetée systématiquement.
- Le dossier de candidature ne peut être complété.
- Noter bien que les moyens humains et matériels ayant été utilisé dans un projet objet d'appel d'offres (réalisation) AADL 03, ne peuvent être pris en compte au présent appel d'offres
- L'entreprise peut soumissionner pour un ou plusieurs projets avec des moyens humains et matériels de l'offre technique distinct.
- Les pièces justifiant les conditions d'éligibilité ne doivent pas être présentes dans l'offre technique

Contre le paiement de Vingt Mille (20 000,00 DA), au niveau de la régie de la direction

La Direction de l'Agence Régionale AADL Tiaret

Sise à Cité 500 Logements Kaid Ahmed route d'Alger Tiaret

Le cahier des charges doit être retiré par le candidat ou le soumissionnaire ou leurs représentants désignés à cet effet, dans le cas d'un regroupement momentané, le cahier des charges doit être retiré par le mandataire ou son représentant désigné à cet effet, sauf stipulation contraires dans la convention de regroupement.

Seuls les candidats qui auront retiré le cahier des charges, sont autorisés à participer au concours national d'architecture restreint.

Le dossier de candidature comprend :

Une déclaration de candidature (selon modèle ci-joint) renseignée, signée, datée, avec apposition de cachet.

Une déclaration de probité (selon modèle ci-joint) renseignée, signée, datée, avec apposition de cachet.

Les statuts pour les sociétés

Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise

Tout document permettant d'évaluer les capacités des candidats soumissionnaires cités à l'article N°04 du présent cahier des charges

L'enveloppe dénommée « L'OFFRE TECHNIQUE » contient :

1/-La déclaration à soucrire (selon modèle ci-joint) renseignée, signée, datée, avec apposition de cachet.

2/-Tout document permettant d'évaluer l'offre technique : un mémoire technique justificatif signé, daté et cacheté par le soumissionnaire selon modèle joint au présent cahier des charges (sous peine de rejet de l'offre) et tout autre document exigé y afférent à savoir :

Les moyens humains à mobiliser pour le projet

Le matériel et équipement à mobiliser pour le projet

Méthodologie d'exécution des travaux

Contraintes d'exécution des travaux et solutions proposées

Délai d'exécution

3/-Le cahier des charges portant à sa dernière page, la mention manuscrite « lu et accepté ».

4/-Caution de soumission d'un montant supérieur à 1% de l'offre pour les offres excédant le montant d'un milliard de dinars en toutes taxes comprises (1 000 000 000,00 DA/TTG)

5/-Lettre d'engagement 3x8.

6/-Engagement de respect du délai.

L'enveloppe dénommée « L'OFFRE FINANCIERE » contient :

1/-La lettre de soumission (selon modèle ci-joint) renseignée, signée, datée, avec apposition de cachet.

2/-Le montant forfaitaire ainsi que le coût du mètre carré habitable des logements.

3/-Le montant forfaitaire ainsi que le coût du mètre carré commerces.

4/-Le montant forfaitaire ainsi que le coût du mètre carré de la conciergerie.

5/-Le montant forfaitaire des travaux de viabilisation ainsi que le coût du mètre carré rapporté au logement.

6/-La décomposition du prix global et forfaitaire pour les logements.

7/-La décomposition du prix global et forfaitaire des commerces.

8/-La décomposition du prix global et forfaitaire de la conciergerie.

9/-La décomposition du prix global et forfaitaire des travaux de viabilisation.

10/-Tableau récapitulatif du montant total du marché

11/-Le planning de la réalisation des ouvrages.

L'offre doit être déposée dans les délais requis à l'adresse ci-après :

La Direction de l'Agence Régionale AADL Tiaret

Sise à Cité 500 Logements Kaid Ahmed route d'Alger Tiaret

Un délai de préparation des offres de Quinze (15) jours, il commence à courir à partir de la 1ere publication de l'avis d'appel d'offre dans le BOMOP ou dans la presse.

Le service contractant peut, quand les circonstances le justifient, proroger la durée de préparation des offres au moins trois jours avant la date limite de dépôt des offres. Dans ce cas, il en informe les candidats par tout moyen.

L'ouverture en séance publique du dossier de candidature, s'effectuera au siège du maître de l'ouvrage indiqué ci-dessus en présence des soumissionnaires le jour coïncidant avec la date de dépôt des offres sus- indiquée à Treize heures (13 h 00).

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres, pendant un délai de quatre-vingt-dix (90) jours augmenté de la durée de préparation des offres, à compter de la date de séance d'ouverture des plis.

LE DIRECTEUR REGIONAL

ANEPE N° 2531008365 Le Quotidien d'Oran 01/06/2025

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE TIARET
DAIRA DE RAHOUIA
COMMUNE DE GUERTOUEFA
NUMERO D'IDENTIFICATION FISCAL : 4240020001408901021
N° 02.../2025

Un avis d'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales est lancé par la commune de GUERTOUEFA pour la réalisation du projet suivant : AMÉNAGEMENT URBAIN CITE SNOUSSI EL DJILALI GUERTOUEFA Les entreprises intéressées et qualifiées dans le domaine Travaux Publics - activité principale classées à la catégorie 04 et plus ; peuvent retirer les cahiers des charges auprès de la commune -bureau du marché -contre paiement de 8.000,00 DA (frais de documentation).

Les soumissionnaires ayant un certificat de qualification et de classification professionnelle dans le domaine des Travaux Publics activité principale, catégorie (04) ou plus en cours de validité .

Les offres seront présentées de la manière suivante :

- Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière sont insérés dans des enveloppes séparées et cachetées, indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de l'appel d'offres ainsi que la mention « Dossier de candidature », « Offre technique » et « Offre financière ».
- Ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme, comportant la mention suivante:

« Appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales N°...../2025 »
Objet : AMENAGEMENT URBAIN CITE SENOUCI DJILALI GUERTOUEFA
« À ne ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres ».

Les dossiers de soumission comprendront un Dossier candidature, une offre technique et une offre financière à savoir :

A) Dossier candidature Comprendra :

- 1- Déclaration de candidature (modèle joint au cahier des charges) dûment remplie, datée, signée, cachetée
- 2- Déclaration de probité (modèle joint au cahier des charges) dûment remplie, daté, signé, cacheté
- 3- Statut pour les sociétés (personne morale).
- 4- Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise.
- 5- Certificat de qualification et de classification professionnelle dans le domaine des Travaux publics activité principale, catégorie (04) ou plus en cours de validité .
- 6- bilans financiers des trois (03) dernières années, visés par les services des impôts.
- 7- La liste nominative des moyens humains avec des copies de pièces justificatives (attestation CNAS valide + ou diplômes)
- 8- Liste des moyens matériels (avec pièces justificatives : cartes grises et polices d'assurance + contrôle technique automobile pour le matériel roulant et PV d'huisser pour le matériel non roulant moins d'une année).
- 9- références professionnelles

B) L'Offre Technique Comprendra :

- 1- Déclaration à souscrire dûment renseignée, datée et signée par le soumissionnaire Déclaration à souscrire (modèle joint au cahier des charges) dûment remplie, datée, signée et cachetée.
- 2- Le cahier des charges portant à la dernière page, la mention manuscrite « lu et accepté »paraphé, daté, signé et cacheté.
- 3- La méthodologie d'exécutions des travaux (Justifiée par un planning détaillé).
- 4- Les documents permettant d'évaluer l'offre technique : un mémoire technique justificatif (selon le modèle ci-joint en annexe)

C) L'Offre Financière Comprendra:

La lettre de soumission (modèle joint au cahier des charges) dûment remplie, datée, signée et cachetée.

2. Le Bordereau des Prix Unitaires dûment remplie, datée, signée et cachetée.

3. Le Détail estimatif et Quantitatif dûment remplie, datée, signée et cachetée.

Constantine

Des policiers formés sur le contrôle des activités commerciales

Quatre (4) groupes d'officiers de police de la sûreté de wilaya de Constantine ont bénéficié d'une session de formation sur les techniques de contrôle des conditions d'exercice des activités commerciales, à l'initiative de la direction locale du commerce, a-t-on appris samedi de la directrice locale du secteur par intérim, Nabila Zebiri.

La formation, organisée la semaine passée, une première du genre dans la wilaya, a été axée sur le volet juridique lié aux activités commerciales ainsi que les démarches et les méthodes à suivre pour vérifier la conformité des entreprises commerciales et économiques aux réglementations en vigueur, a indiqué à l'APS la même responsable.

La session de formation s'inscrit dans le cadre des nouvelles orientations et directives des pouvoirs publics, visant une meilleure gestion du secteur du commerce et la consolidation des compétences des partenaires

du secteur, est-il souligné. Plusieurs axes clés ont été évoqués lors de cette formation de cinq jours dont les conditions d'accès à l'activité commerciale, les sanctions en cas de non-conformité, l'identification du registre du commerce, les procédures d'inscription au registre du commerce électronique, le cadre juridique et légal de l'exercice des activités commerciales et les missions des comités de wilaya chargés du contrôle des activités commerciales organisées.

D'autres thèmes portant sur "le constat d'infractions liées aux pratiques commerciales", "l'actualisation des procédures liées à

l'établissement et l'exécution des décisions administratives (fermeture et ouverture des locaux commerciaux)", "la valorisation des procédures concernant les opérateurs économiques étrangers", "l'élaboration d'enquêtes administratives liées aux commerçants étrangers" ont constitué également des thèmes de discussion, lors de cette formation.

Cette formation, encadrée par des responsables des services contentieux et pratiques commerciales de la direction locale du commerce, a été accueillie favorablement par les officiers de ce corps sécuritaire, a-t-on indiqué.

De nouveaux centres de stockage de céréales en renfort

Trois centres de proximité de stockage intermédiaire de céréales ont été inaugurés en fin de semaine dans les communes d'Ain Smara et d'Ain Abid, consolidant les capacités de stockage des produits agricoles de base.

Selon les explications présentées à l'occasion au wali, Abdelkhalak Sayouda, ces structures font partie de 9 centres de proximité d'une capacité de stockage de 50.000 quintaux chacun en cours de réalisation dans la wilaya dans le cadre des efforts de consolidation des capacités nationales de stockage des produits agricoles de base dont les céréales et de la sécurité alimentaire.

Il est prévu au cours de la campagne de moisson battage en cours 2024-2025 la réception des autres centres de proximité de stockage intermédiaire de céréales restant dans les communes de Ben Badis (2 centres), Ibn Ziad (2) et Zighoud Youcef (2), selon les mêmes explications.

Ces projets rentrent dans le cadre des efforts visant à améliorer la chaîne de collecte et de stockage des céréales et à assurer les conditions optimales pour protéger la production nationale contre d'éventuelle altération à l'heure des changements climatiques et des défis liés à la sécurité alimentaire, a-t-on indiqué.

A terme, ces structures permettront de stocker des quantités supplémentaires de céréales estimées à 450.000 quintaux et d'augmenter les capacités de la wilaya de stockage à 2,1 millions quintaux tout en réduisant la pression sur les grandes structures et les délais des opérations de collecte de sorte à encourager les agriculteurs à améliorer leurs rendements en quantité et qualité, a-t-on expliqué.

Ces centres permettront également "une plus grande aisance" pour le stockage des céréales dans la wilaya de Constantine dont la récolte attendue cette saison devra excéder 2 millions quintaux, a-t-on précisé.

Tébessa

Une mission de l'APN au chevet de l'agriculture

Une mission d'information de la Commission de l'agriculture, de la pêche et de la protection de l'environnement à l'Assemblée populaire nationale (APN) s'est enquise pendant trois jours des réalités du secteur agricole dans la wilaya de Tébessa en vue de le développer conformément aux instructions des autorités supérieures du pays.

Au cours d'une séance de travail tenue au siège de la wilaya jeudi, le chef de la mission, Mohamed Ouarti, a indiqué que "la visite réservée à cette wilaya à vocation agro-pastorale débouchera sur une série de recommandations qui seront élevées aux ins-

tances de tutelle afin de développer le secteur agricole". Le même intervenant a ajouté que les membres de la mission se sont rendus à plusieurs régions agricoles du Nord et du Sud de la wilaya et se sont enquis de près des diverses filières agricoles dont celles de culture des céréales, de la pomme de terre et des olives largement pratiquées, et ont écouté les préoccupations des agriculteurs qui seront portées sur le rapport final détaillé destiné aux autorités supérieures du pays pour leur prise en charge, conformément aux directives du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, relati-

ves à la relance du secteur agricole pour assurer la sécurité alimentaire.

Les membres de la mission d'information ont également visité plusieurs exploitations agricoles ainsi que le barrage d'Aïn Babouche dans la commune d'El Mezaraa et la station de traitement et d'épuration des eaux usées, et leur réutilisation en irrigation agricole à Tébessa, avant de tenir jeudi une séance de travail avec les représentants des agriculteurs, des coopératives agricoles, des conseils professionnels des diverses filières, de la conservation des forêts et du secteur de l'hydraulique.

Oum El Bouaghi

Plus de 330 millions de dinars pour des équipements médicaux

Une enveloppe financière de 330 millions DA a été octroyée à l'acquisition d'équipements de radiologie au profit des établissements publics de santé de la wilaya d'Oum El Bouaghi, selon la direction locale de la santé.

Il s'agit d'un appareil d'imagerie par résonance magnétique (IRM) destiné à au nou-

vel établissement public hospitalier "Mustapha Benboulaïd" d'Aïn M'lila, d'un scanner pour l'hôpital "Salah Zerdani" d'Aïn Beida et six appareils de radiologie par rayons X et autres numériques à remettre à plusieurs établissements sanitaires, a précisé à l'APS Souheil Belhatem, inspecteur en santé publique de la même direction.

Selon le même cadre, l'acquisition sur budget du secteur local de la santé de ces équipements médicaux sera effectuée au cours de cette année 2025. M. Belhatem a rappelé la récente dotation en équipements médicaux spéciaux des unités de dépistage précoce du cancer du col utérin de plusieurs établissements hospitaliers de la wilaya.

El Tarf

Un mort et quatre blessés dans une collision

A. Ouelaa

Un tragique accident de la circulation s'est produit vendredi à 23h06 sur le chemin de wilaya 163, entre la ville de Bes-

bès et la localité de Ben Ammar, commune d'El Chatt, selon un communiqué de la protection civile dont les éléments des unités de Besbès et Ben M'hidi sont intervenus pour secourir les victimes de cet

accident. Deux voitures se sont violentement heurtées, causant le décès d'un homme, âgé de 58 ans, et des blessures à un homme, âgé de 47 ans, une femme, âgée de 37 ans, et deux enfants, âgés de deux et huit ans.

Les victimes ont été évacuées vers l'EPH de Besbès. Une enquête a été ouverte pour déterminer les circonstances exactes de cet accident.

Médéa

Plus de 1700 commerçants réquisitionnés pour l'Aïd-El-Adha

Un effectif total de 1706 opérateurs économiques, commerçants et prestataires de service sera mobilisé à Médéa pour assurer la permanence de l'Aïd-el-Adha, selon la direction locale du commerce.

Ce programme des permanences scindé sur trois jours, concerne notamment 816 commerçants exerçant dans la vente en détail des produits alimentaires, 209 boucheries et 149 boulangeries à travers les 64 communes que compte la wilaya, a-t-on indiqué.

La même source a fait part également de la réquisition de quatre (4) unités industrielles de transformation de semoule et de farine, trois laiteries et 84 prestataires de services (station-service, vulcanisateurs et mécaniciens).

La mobilisation de ces opérateurs économiques et commerçants est appelée à assurer la continuité du service et veiller à éviter toute tension sur des produits alimentaires ou des perturbations dans l'approvisionnement des commerces durant la fête de l'Aïd, a-t-on précisé.

Par ailleurs, 34 brigades de contrôle sont chargées de veiller au respect du programme de permanence établi pour la circonstance, a-t-on signalé.

Aïn Defla

Une soixantaine de vétérinaires mobilisés

Une soixantaine de vétérinaires ont été mobilisés par la direction des Services agricoles (DSA) de la wilaya d'Aïn Defla pour assurer le contrôle de la santé des moutons au niveau des points de vente et des abattoirs en prévision de l'Aïd El-Adha.

Les services de la DSA ont mobilisé 40 brigades mobiles comptant 44 vétérinaires relevant du secteur public, en vue d'assurer le contrôle sanitaire des moutons au niveau des points de vente et des abattoirs, a indiqué, à l'APS, l'inspecteur vétérinaire de la wilaya, Boualem Madani.

Il a ajouté que ces brigades sont déjà sur le terrain pour contrôler le mouvement du cheptel au niveau des points de vente ouverts à travers la wilaya.

Outre deux inspecteurs vétérinaires devant assurer, le jour de l'Aïd, le suivi de l'opération de l'abattage des moutons au niveau du siège de la DSA, 13 vétérinaires seront mobilisés au niveau des 12 abattoirs qui seront ouverts à cette occasion, a souligné M. Madani.

Ont été associés également à cette opération, des vétérinaires du secteur privé, notamment dans la campagne de sensibilisation "Aïd sans kyste".

M. Madani a indiqué dans ce contexte que les services de la wilaya ont ouvert 42 points de vente à travers 28 communes, dont sept (7) destinés aux moutons importés.

Horaires des prières pour Alger et ses environs

05 dhou el hidja 1446

El Fedjr 03h31	Dohr 12h32	Assar 16h22	Maghreb 19h49	Icha 21h27	
El Fedjr 03h31	Dohr 12h32	Assar 16h22	Maghreb 19h49	Icha 21h27	

110 centres d'examen retenus 33.525 candidats aux épreuves du BEM

Quelque 33.525 candidats passent les preuves du Brevet d'enseignement moyen (BEM) à Oran. Le coup d'envoi de cet examen qui s'étale sur trois jours sera donné ce matin.

J.Boukraa

A Oran, 110 centres d'examen ont été retenus alors que deux établissements scolaires ont été réquisitionnés pour la correction. L'académie a réquisitionné cette année des centaines de surveillants, agents et employés administratifs pour la surveillance de ces épreuves. La première journée sera consacrée aux épreuves des lettres arabes et physiques dans la matinée et à l'éducation islamique et l'éducation civique dans l'après-midi. La deuxième journée aura comme épreuves les mathématiques et l'anglais dans la matinée et histoire-géographie dans l'après-midi. Par contre, la troisième et der-

nière journée sera réservée aux épreuves de lettres françaises et sciences naturelles pour la matinée et la langue amazighe l'après-midi. Les résultats, déterminants pour accéder au palier secondaire, seront connus fin juin. Pour l'obtenir, les candidats doivent avoir une moyenne égale ou supérieure à 10/20 au BEM. Autre possibilité pour les recalés : l'admission se fera sur la base de la moyenne obtenue au BEM additionnée fois deux à la moyenne annuelle divisé par trois. Pour rappel, dans le cadre des préparatifs des examens de fin de cycles, une commission de wilaya a été mise en place à Oran. Composée de deux cellules, cette commission a pour mission de contrôler tout ce qui est en rapport avec la logistique avant le jour J. Des instructions fermes ont été données aux services concernés et à leur tête la santé, le transport, la protection civile et les chefs de daïra afin de mobiliser tous les moyens nécessaires au bon déroulement des examens. Il leur est demandé, entre autres, d'assurer l'encadrement, la logistique (hébergement, restauration, transport...), la sécurité, la couverture sanitaire... au niveau de tous les centres d'examen, afin de permettre aux élèves candidats et aux enseignants encadreurs de travailler dans les meilleures conditions possibles. Les centres d'examen seront aussi encadrés par les équipes médicales de la direction de la santé et ceux de la protection civile.

Un dispositif de sécurité renforcé

K.Asstia

Afin de garantir le bon déroulement des examens du BEM qui se déroulent du 1^{er} au 3 juin, un dispositif sécuritaire spécial avant, pendant et après a été mis en place par les services de la sûreté d'Oran, a-t-on appris, hier, auprès de la cellule de communication de ce corps sécuritaire. Ainsi, des moyens humains et matériels ont été déployés afin de permettre aux candidats d'avoir les meilleures conditions de sorte que ce dispositif en uniforme et en civil mobilise, selon la même source, des

effectifs de plusieurs services dont la voie publique, la police judiciaire et a pour but de sécuriser les candidats aux examens, surveillants et aussi parents d'élèves. Il porte aussi sur la sécurité du transport des copies d'examen, en plus de celles de tous les établissements où se déroulent ces épreuves ainsi que la correction des copies.

Le dispositif prévoit aussi une coordination entre les unités opérationnelles sur le terrain et les salles des opérations soit les caméras de surveillance et ce, pour une meilleure orientation et encadrement.

Sclérose en plaques

Plus de 1.000 patients suivis par l'EHU 1^{er} Novembre

J.Boukraa

Pas moins de 1.087 patients atteints de sclérose en plaques, dont 5% sont des enfants, sont actuellement suivis par le service de neurologie de l'EHU 1^{er} Novembre 1954 d'Oran. Ce chiffre, en constante augmentation, témoigne de la progression préoccupante de cette maladie auto-immune, y compris chez les plus jeunes. A l'occasion de la Journée mondiale de la sclérose en plaques, célébrée chaque 30 mai, le service a organisé, ce mercredi 28 mai 2025, une journée de sensibilisation destinée aux citoyens, patients et leurs familles, sous la supervision de la professeure Amine Chentouf, cheffe du service. L'objectif principal était de faire connaître la maladie, ses symptômes, et de souligner l'importance du diagnostic précoce. Lors de cette journée, une conférence scientifique a été animée pour présenter la maladie dans sa globalité : ses causes, ses manifestations cliniques, ses impacts psychologiques et les différents moyens de prise en charge. Des brochures explicatives ont été distribuées, regroupant les recommandations de neurologues, de physiothérapeutes, de psychologues et de nutritionnistes.

L'événement s'est distingué par un échange direct et constructif entre les professionnels et le public. De nombreuses questions ont été posées par les patients et leurs proches, et les réponses apportées par les spécialistes ont permis de lever plusieurs zo-

(par voie orale, injection mensuelle ou semestrielle) ainsi que des traitements pour les poussées. Des séances de thérapie de groupe sont également organisées, favorisant l'échange entre les patients. Mme Karima Ziouane, psychologue, a insisté sur l'importance du soutien psychologique pour aider les patients à accepter la maladie et à gérer les troubles tels que la dépression ou les troubles cognitifs, évalués via des tests spécialisés. Mme Nabila Ajal, nutritionniste, a recommandé un régime alimentaire anti-inflammatoire riche en légumes, fruits, céréales complètes, poissons et viandes maigres, tout en réduisant les sucres et les graisses, surtout lors des périodes de poussées. Enfin, Mme Amina Hachmi, physiothérapeute, a détaillé l'apport essentiel de la rééducation physique, reposant sur des exercices d'équilibre, de renforcement et de mobilité, souvent réalisables à domicile pour limiter les déplacements.

Cette journée a renforcé les liens entre les professionnels de santé et les patients, dans une dynamique d'écoute, d'information et de prise en charge multidisciplinaire de la sclérose en plaques.

ILS NOUS ONT QUITTES... HIER

**BELAREDJ Nadera, 46 ans, Sig
AMER Med Ilyes, 9 mois, Relizane
BENKHELIFA Mustapha, 82 ans, Akid Lotfi**

Horaires des prières pour Oran et ses environs

05 dhou el hidja 1446				
El Fedjr 04h04	Dohr 13h01	Assar 16h50	Maghreb 20h16	Icha 21h53



Iles Habibas La gestion confiée à l'EPIC de wilaya du parc d'attraction

K. Assia

Le wali d'Oran M. Samir Chibani a insisté lors d'une réunion consacrée à l'entreprise publique de la wilaya d'Oran du parc d'attraction et des loisirs au maintien de la même cadence de gestion tout en travaillant afin de l'améliorer davantage et concrétiser ainsi les objectifs assignés.

Après un rapport détaillé sur la situation de l'entreprise présentée à l'occasion par l'inspecteur général de la wilaya et qualifié de positif par le wali d'Oran, un autre exposé sur le bilan financier a été aussi présenté par le directeur de l'administration locale. En effet, ce parc s'étend sur une superficie globale de 13 hectares dont 9 hectares sont consacrés aux jeux, une salle des fêtes, des espaces verts, alors que le reste de la superficie est réservé au parking du parc. Cette infrastructure dispose aussi de 49 jeux pour enfants et aussi pour adultes en plus d'espaces réservés aux familles, des kiosques entre autres.

Ainsi et en mettant l'accent sur l'importance de ce site en matière d'attraction, le directeur de l'entreprise a souligné que le parc d'El Hamri draine chaque année un million de visiteurs venus d'Oran et de toutes les wilayas du pays et même de l'étranger. Des chiffres appelés à la hausse compte tenu des investissements effectués notamment en matière de modernisation des jeux, des opérations d'entretien des équipements et des espaces verts, de réfection de l'éclairage, de renforcement de la sécurité et ce afin d'améliorer la qualité de la prestation. A cela vient s'ajouter le projet de réalisation du parc d'attraction «Habibas Land» situé dans la commune de Bir El Djir. La première tranche est réalisée dans le cadre d'un partenariat algéro-chinois et s'étend sur une superficie de 8 hectares. Les

Commune de Hassi Mefsoukh Les listes des bénéficiaires de 72 logements sociaux affichées

J.Boukraa

cours conformément à l'article 41 du décret exécutif n°142/08 du 5 novembre 2008, chaque recours recevra une étude attentive afin de garantir une attribution équitable, en fonction des besoins réels.

Depuis plusieurs années, la wilaya d'Oran connaît une forte dynamique dans la construction et la distribution de logements sociaux. Jeudi, les listes des bénéficiaires de 2.000 logements de la commune d'Oran ont été affichées. Récemment, plus de 1.740 bénéficiaires ont été recensés dans les communes de Ain Turck, El Braya, Ain El Beida, Gdyel, Benfréha, Es-Sénia, El Ançor et Boutlélis.

Cette vaste opération se poursuit progressivement dans toutes les communes de la wilaya, afin de répondre à la forte demande en logements sociaux.

Mascara

Les assurances du ministre de l'Énergie

Le ministre d'Etat, ministre de l'Energie, des Mines et des Energies renouvelables, M. Mohamed Arkab, a reçu, en fin de semaine, deux membres de l'Assemblée populaire nationale (APN) représentant la wilaya de Mascara, Habib El-Mekki et Aid Abdelkrim, lors d'une rencontre consacrée à l'examen de plusieurs préoccupations liées au secteur au niveau de la wilaya, selon un communiqué du ministère.

La rencontre, qui s'est déroulée en présence de cadres du ministère, a porté sur des questions relatives au renforcement de la couverture par des agences commerciales relevant du groupe Sonelgaz, en vue d'améliorer la qualité du service public au profit des citoyens, ainsi que

l'extension du réseau de distribution du gaz naturel, a précisé la même source.

Concernant le raccordement des exploitations agricoles à l'électricité, M. Arkab a précisé que "1040 exploitations sur un total de 1090 dans la wilaya de Mascara ont déjà été raccordées au réseau électrique à ce jour, tandis que le programme de l'exercice 2025 prévoit le raccordement de quatre zones supplémentaires à l'électricité et au gaz", soulignant la poursuite de la mise en œuvre des programmes précédents visant à améliorer la qualité des services et à renforcer le développement local, selon la même source.

La rencontre a également permis d'évoquer des projets de réalisation de nouvelles

stations-service et de stations mobiles dans plusieurs zones, ainsi que le suivi de l'avancement des projets énergétiques et miniers, à l'instar du projet d'usine de transformation du marbre et de son plan d'extension, et le projet de réhabilitation de l'usine de bonbonnes de gaz butane, avec la possibilité d'augmenter sa capacité de production.

Le ministre a assuré que toutes les préoccupations et propositions formulées par les députés seront prises en compte et examinées dans le cadre de la concertation et de la coordination avec les services concernés, au profit des habitants de la wilaya et en vue d'accélérer la cadence du développement local, conclut le communiqué.

Tiaret

Le réseau de gaz renforcé



Pas moins de 697 foyers ont été raccordés au réseau de gaz naturel dans la wilaya de Tiaret depuis le mois de janvier dernier, selon Khadija Seghir, directrice de l'énergie.

Lors d'une visite du wali de Tiaret, Saïd Khalil, dans les communes de la daïra de Hamadia, où il a supervisé la mise en service du projet de raccordement du village Belkharoubi (commune de Hamadia) à cette ressource énergétique, Mme Seghir a souligné que les 697 foyers raccordés sont répartis sur sept centres ruraux, signalant

que les travaux se poursuivent pour raccorder 420 autres habitations.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du programme financé par la Caisse de garantie et de solidarité des collectivités locales, au titre de l'année précédente, visant le raccordement de 1.117 logements au gaz naturel répartis sur 11 zones rurales relevant de 12 communes.

Le projet mis en service ce jour concerne 55 foyers dans le village de Belkharoubi comptant 275 foyers. Le coût de réalisation s'élève à 18,7 millions de dinars, pour

un réseau de distribution de 8,7 kilomètres.

Lors de cette visite, le wali a inauguré une annexe communale et un bureau de poste à la commune de Bougarra, un réseau d'alimentation en eau potable à Rechaiga et a inspecté un terrain destiné à la réalisation du tribunal de Hamadia relevant de la compétence de la Cour de Tissemsilt.

Par ailleurs, des ordres de service ont été remis pour le lancement de nouveaux projets de développement inscrits au titre de l'année en cours.

Naâma

Le tournesol fait recette

Des agriculteurs de la wilaya de Naâma ont entamé, récemment, le programme de culture du tournesol, dans le cadre du soutien à la culture des plantes oléagineuses, selon la direction des Services agricoles (DSA). La superficie totale réservée à la culture du tournesol, dans le cadre des objectifs fixés pour cette saison dans la wilaya, dépasse les 100 hectares, selon la même source. La mise en œuvre de ce programme "a débuté au cours du mois de mai dans plusieurs communes, notamment dans la région de Sidi Maamar, à Sfissifa (5 hectares), le périmètre de Kara Bensalah à Mecheria (10 hectares) et la région de Ramtha, dans la commune de Ain Sefra (5 hectares)", a-t-on précisé.

Plusieurs expérimentations

menées lors des dernières saisons "ont révélé un bon rendement pour cette plante oléagineuse dans la wilaya de Naâma, qui dispose de vastes terres agricoles et des quantités d'eau nécessaires pour ce type de culture, devant permettre aux agriculteurs locaux de contribuer à la réduction de la facture d'importation de ce produit", a-t-on fait savoir de même source.

Tous les moyens et conditions nécessaires ont été mobilisés pour soutenir au moins 40 agriculteurs à travers la wilaya, engagés cette saison dans la stratégie nationale de relance de cette culture. Par ailleurs, des quantités suffisantes de semences, d'engrais et de pesticides ont été fournies, avec la contribution de la Coopérative des céréales et des légumes secs de la wilaya

(CCLS), afin d'assurer un meilleur rendement pour cette production agricole, a ajouté la même source.

Les agriculteurs intéressés par cette filière ont également bénéficié d'informations sur les mécanismes et les techniques de culture du tournesol, de la semence à la récolte, à travers l'organisation de journées d'étude et de formation, en coordination avec la Chambre d'agriculture de la wilaya et l'Institut technique des grandes cultures, selon la même source.

La Direction a souligné que toutes les conditions sont réunies pour réussir la culture du tournesol dans la wilaya de Naâma, en plus de la volonté des agriculteurs de réussir et d'étendre la surface dédiée à cette culture pour atteindre 300 hectares l'année prochaine.

Wilayas de l'Ouest

Plus de 5.200 commerçants pour la permanence de l'Aïd

Plus de 5.200 commerçants ont été mobilisés pour assurer la permanence durant les jours de l'Aïd El-Adha à travers six wilayas de l'Ouest du pays, a-t-on appris auprès de la direction régionale du Commerce intérieur et de la Régulation du marché national de Saïda.

Un total de 5.209 commerçants exerçant dans les wilayas de Saïda, Mascara, Chlef, Tissemsilt, Relizane et Tiaret, ainsi que dans la wilaya déléguée de Ksar Chellala (Tiaret), « ont été mobilisés

pour garantir l'approvisionnement des citoyens en produits de grande consommation et en services durant les jours de l'Aïd al-Adha", a précisé à l'APS le chargé de la communication de la direction, Okacha Bougnina.

Les activités commerciales concernées englobent des unités de production telles que les minoteries, les laiteries, la production d'eau, les boulangeries, ainsi que les magasins de vente de fruits et légumes, de produits alimentaires,

en plus des stations-service, a indiqué la même source.

La direction a également fait savoir que 373 agents de contrôle ont été mobilisés dans les wilayas concernées, rappelant que la loi régissant les conditions d'exercice des activités commerciales prévoit des sanctions contre les commerçants en infraction, sous forme d'amendes allant de 30.000 à 200.000 DA, ainsi que la fermeture administrative du commerce pour une durée de 30 jours.

Mostaganem

Logements : appel à accélérer la cadence des travaux

Les services de la wilaya ont assuré que les communes de la daïra de Achaacha ont bénéficié d'un nouveau programme de 530 logements, dont la majorité en formule logement public locatif.

Les logements sont répartis en 460 logements publics locatifs (LPL), 70 logements promotionnels aidés (LPA).

Quant à l'état d'avancement des projets, 430 logements (toutes formules confondues) sont en cours de réalisation, tandis que 80 unités sont programmées et non encore lancées et 20 LPL n'ont pas encore démarré. 1.299 loge-

ments ont été distribués dans la daïra de Achaacha, qui regroupe les communes de Achaacha, Khadra, Nekmaria et Ouled Boughanem, toutes formules confondues. En parallèle, 91 locaux commerciaux ont été attribués, loués ou mis aux enchères, selon un bilan de l'Office de promotion et de gestion immobilière (OPGI) de la wilaya.

Dans le cadre de la gestion du parc immobilier de ces communes, une agence locale de l'OPGI de Mostaganem a récemment été ouverte. En outre, 102 paiements électroniques de loyers ont été enregistrés via

l'application "Sakani", indique la même source. Pour rappel, le wali de Mostaganem, Ahmed Boudouh a lancé dernièrement de nouveaux projets d'habitat dans cette daïra, notamment, 120 logements publics locatifs à Ouled Boughanem, 110 logements publics locatifs répartis sur deux projets et 8 logements promotionnels libres LPL à Khadra. Les autorités locales ont insisté sur la nécessité d'accélérer la cadence des travaux pour permettre la livraison des logements en janvier 2026 et leur distribution à l'occasion de la Fête de la Victoire, le 19 mars 2026.

Sidi Bel-Abbès

Pour un dépistage précoce de la sclérose en plaques

Les participants à une rencontre de sensibilisation sur la sclérose en plaques, organisée dernièrement à Sidi Bel-Abbès, ont souligné l'importance du dépistage précoce de cette maladie afin d'assurer une prise en charge optimale des patients et de les accompagner à travers les différentes étapes du traitement.

Les intervenants à cette rencontre, tenue sous le slogan "Ensemble, brisons le silence de la sclérose en plaques", à l'occasion de la Journée mondiale de cette maladie célébrée le 30 mai, ont insisté sur la nécessité de renforcer la sensibilisation, le dépistage précoce et le suivi médical régulier de cette pathologie.

La professeure Naïma Oudrar, cheffe du service de neurologie

au Centre hospitalo-universitaire (CHU) "Abdelkader-Hassani" de Sidi Bel-Abbès, a mis en avant l'importance d'intensifier les efforts de sensibilisation et de prise en charge précoce de la sclérose en plaques, une maladie chronique du système nerveux central qui touche principalement les femmes et les jeunes.

Elle a également souligné le rôle bénéfique de l'activité physique dans l'amélioration de la qualité de vie des patients.

Les participants ont également mis en exergue la nécessité de pérenniser ce type d'initiatives de sensibilisation qui permettent de briser les stéréotypes liés à la maladie, encourager le dépistage précoce et contribuent à

l'amélioration de la prise en charge des patients.

Cette rencontre, initiée par le service de neurologie du CHU "Abdelkader-Hassani" a réuni des médecins spécialistes, des patients, leurs familles ainsi que des représentants de la société civile.

Les échanges ont porté sur les symptômes, les formes cliniques, le diagnostic, ainsi que sur la grossesse chez les femmes atteintes de sclérose en plaques, les aspects thérapeutiques essentiels et l'importance du sport dans l'accompagnement des malades.

Le programme a également été marqué par la participation de patients venus partager leur expérience de traitement et de vie avec la maladie.

Publicité

Vend ensemble de rayonnages lourds

(Racking importation) : 12 m de haut /650kg par m².

Disponible pour un espace de stockage de l'ordre de 1.300 m². Très bon état.

Contact / mail : norc.activ25@gmail.com

Tel: 0658 54 00 45 / 0675 68.76.97



Les États-Unis sont-ils encore crédibles ?

CHICAGO - La guerre commerciale mondiale déclarée par Donald Trump le 2 avril est entrée dans une nouvelle phase : la conclusion d'accords.



PAR AZIZ HUQ

Professeur de droit à l'Université de Chicago, est l'auteur de l'ouvrage intitulé *The Collapse of Constitutional Remedies* (Oxford University Press, 2021).

Un nouveau protocole d'accord avec le Royaume-Uni énonce un certain nombre de « propositions initiales » susceptibles d'évoluer vers un « accord de libre-échange ». Dans une publication en ligne intitulée « l'art du deal », la Maison-Blanche a indiqué suspendre 90 jours les droits de douane qu'elle avait unilatéralement imposés à la Chine, et annoncé la fin des « représailles » chinoises. D'après l'administration américaine, des négociations sont en cours avec plusieurs « dizaines » d'autres pays.

Ces différents « deals » suggèrent une capacité et une volonté des États-Unis de conclure de nouveaux accords commerciaux contraignants avec d'autres pays. Seulement voilà, peut-on encore accorder de la crédibilité aux engagements américains ?

Un pays tel que les États-Unis prend habituellement des engagements internationaux contraignants par le biais de textes législatifs ou de traités conclus et ratifiés par les deux gouvernements concernés. Si l'un des deux camps peut se retirer sans prévenir d'une loi ou d'un traité, alors l'engagement perd toute crédibilité. Or, comme le démontrent ses propres agissements, Trump ne se considère pas lié par la loi ou les traités, et personne dans le système juridique américain n'est déterminé ou capable de le contraindre à s'y conformer dans les délais convenus et de manière effective.

Concentrons-nous tout d'abord sur les lois. Depuis le XVIII^e siècle, le Congrès délie à l'exécutive certains pouvoirs consciencieusement déterminés en matière de commerce. Si les présidents George Washington, John Adams et Thomas Jefferson ont décreté des embargos maritimes, ils l'ont tous fait en vertu d'autorisations clairement définies. Dans la dé-

légation de tels pouvoirs commerciaux, le Congrès impose par ailleurs certaines limites. Ainsi, à la lecture des textes de loi, les partenaires commerciaux des États-Unis savent en temps normal à quoi s'attendre de la part de la Maison-Blanche.

L'administration Trump vient court-circuiter ces limites légales, en contournant sans scrupule les textes qui servent généralement de référence pour les questions commerciales, tels que la loi de 1962 sur l'expansion du commerce. Ces textes législatifs imposent certaines obligations exigeantes, qui prévoient qu'un temps soit consacré à la conduite d'enquêtes ainsi qu'à la formulation de conclusions, avant que ne puissent être appliqués des droits de douane. Or, impatiente de réaliser un coup d'éclat politique, l'administration Trump s'est fondée sur une loi de 1977, relative aux pouvoirs économiques d'urgence, pour tenter de justifier ses droits de douane « réciproques ».

Comme de nombreux autres observateurs et moi-même l'avons souligné, cette loi de 1977 n'autorise tout simplement pas les droits de douane du type de ceux qui ont été instaurés le 2 avril. Ainsi, les droits de douane imposés au Royaume-Uni et à la Chine étant contraires à la loi dès leur conception, comment les négociateurs commerciaux de la Maison-Blanche pourraient-ils prétendre de manière crédible être liés par quelque loi fédérale que ce soit ?

Quid du droit international ? En la matière, ce sont les traités qui constituent la norme de référence. Or, ici encore, Trump démontre un refus de se conformer aux règles. En 2018, sa première administration a insisté pour renégocier l'Accord de libre-échange nord-américain, puis le Congrès a ratifié en 2020 l'accord États-Unis-Mexique-Canada qui en a résulté, ce qui n'a pas empêché Trump de l'abandonner unilatéralement, et d'imposer cette année des droits de douane généralisés de 25 % aux deux pays partenaires de cet accord.

Le président américain est allé jusqu'à déclarer que le traité frontalier de 1908 entre le Canada et les États-Unis créait une « ligne artificielle », qui n'avait « aucun sens ». Ainsi, ni les lois américaines ni les traités ne garantissent le moindre engagement crédible de la part des États-Unis en matière de politique commerciale.

Une ambiguïté de longue date du droit américain vient compliquer la situation : dans quelle mesure les accords internationaux sont-ils censés être contraignants ? Dans la conception dominante du droit constitutionnel américain, Trump peut se retirer des traités sans en avertir les partenaires inter-

nationaux ou le Congrès. C'est ce qu'illustre notamment la décision prise en 1978 par le président Jimmy Carter et consistant à mettre fin au traité de défense mutuelle conclu en 1954 entre les États-Unis et Taiwan. Les sénateurs américains, menés par Barry Goldwater, avaient tenté à l'époque de contester cette décision de Carter devant les tribunaux – en vain. La Cour suprême avait en effet rejeté leur demande pour des motifs procéduraux.

Ce problème de crédibilité des engagements américains se craint atténué s'il existait dans le système juridique des États-Unis d'autres acteurs capables de faire contrepoids au président le cas échéant. Le Congrès n'agit malheureusement pas. Les parlementaires républicains éprouvent une telle peur de se retrouver en difficulté lors des élections primaires de leur parti qu'ils n'opposent aucune résistance à Trump, même lorsqu'ils sont confrontés à des candidats manifestement peu qualifiés pour occuper des postes de haut niveau au sein de l'exécutif.

Certains espèrent que les tribunaux exerceront un contrôle sur l'administration. Cette semaine, le tribunal de commerce international des États-Unis de Manhattan a entendu les arguments de la toute première contestation juridique des droits de douane. Je ne suis toutefois pas optimiste dans cette affaire. Même si les juges décident d'agir, la procédure judiciaire sera si longue que Trump aura quasiment toute liberté d'imposer des droits de douane contraires aux lois. Son administration s'est déjà montrée disposée à ignorer les décisions de justice dans d'autres affaires, et ses arguments juridiques pour agir ainsi auraient encore plus de poids dans le domaine des affaires étrangères.

En résumé, aucun autre État ne devrait tenir pour acquis le caractère contraignant et durable des « accords » négociés par Trump. Le reste du monde doit garder à l'esprit l'expérience des cabinets juridiques qui ont conclu des accords avec Trump, et qui ont constaté que le président considérait ces accords non pas comme des certitudes, mais comme des textes malléables à l'infini. Trump n'hésitera pas à revenir sur ses décisions et à imposer de nouvelles conditions comme bon lui semblera.

Bien entendu, certains dirigeants politiquement vulnérables, tels que le Premier ministre britannique Keir Starmer, s'accrocheront sans doute à des accords pour obtenir une brève accalmie en matière de commerce. Ce qu'ils penseront avoir obtenu n'en demeurera pas moins illusoire. Les outils qu'emploie Trump pour mener sa guerre commerciale rendent la paix beaucoup plus difficile à atteindre.

Tenir tête à l'Amérique de Trump

MADRID - L'Office fédéral allemand pour la protection de la Constitution a déterminé ce 2 mai que l'Alternative pour l'Allemagne (AfD) devait être classée comme un mouvement extrémiste de droite avéré. En réponse, le secrétaire d'État du président américain Donald Trump, Marco Rubio, a défendu l'AfD, et condamné cette décision comme un acte de « tyrannie déguisée ».



PAR JOSEP BORRELL

A été haut représentant représentant de l'Union européenne pour les Affaires étrangères et la politique de sécurité, vice-président de la Commission européenne, président du Parlement européen, ainsi que ministre des Affaires étrangères de l'Espagne.

À l'instar du discours du vice-président américain J.D. Vance durant la Conférence de Munich sur la sécurité au moins de février, ainsi que du soutien adressé par Elon Musk à l'extrême droite européenne à de nombreuses reprises, ces attaques récentes confirment que les États-Unis ne sont plus les alliés de l'Europe, mais désormais un adversaire. Non seulement Trump manifeste-t-il sa volonté d'abandonner l'Ukraine à la Russie, mais il cherche également ouvertement à détruire le modèle le modèle social, économique et démocratique de l'Europe.

L'objectif de Trump consiste à bâtir un ordre mondial autoritaire et illégal. Le président américain entend démanteler l'État démocratique dans son propre pays, établir des alliances transatlantiques avec les principaux régimes illibéraux de la planète, et créer une forteesse nord-américaine imprenable en affirmant la souveraineté des États-Unis sur le Canada, le Groenland et le canal de Panama. Il n'exclut pas même de recourir à la force pour parvenir à ses fins. Trump ne voit pas d'inconvénient à ce que l'Ukraine bascule dans l'orbite de Moscou, tant il se réjouit du retour à un monde dans lequel les grandes puissances puissent exercer leur autorité sur des « sphères d'intérêt ». Tous ces objectifs soulèvent des défis géopolitiques, économiques et sécuritaires pour l'Europe.

Certains Européens s'accrochent à l'espérance que la rupture des relations transatlantiques soit temporaire, misant sur les midterms de 2026 ou l'élection présidentielle de 2028 pour un retour à une situation normale. Or, il serait très risqué pour l'Europe de fonder sa stratégie sur une telle idée.

Toute fébrilité de l'Europe dans sa réponse à l'attitude aggressive de Trump ne fera que conforter le président américain dans sa position. À l'instar du président russe Vladimir Poutine,

Trump ne croit qu'aux rapports de force, estimant que « c'est la puissance qui fait le droit ».

Par ailleurs, la capacité de Trump à faire basculer durablement les États-Unis vers l'autocratie – un régime aux antipodes des valeurs européennes – est plus importante que beaucoup ne le pensaient initialement. C'est bel et bien à une « poutinisation » rapide de la politique américaine à laquelle nous assistons aujourd'hui.

La position anti-européenne de l'administration Trump ne surgit pas de nulle part. Tournés vers l'Asie, les États-Unis cherchent depuis longtemps à se désengager de l'Europe. Le président Barack Obama avait ainsi décidé de ne pas fermer s'opposer à l'invasion de la Crimée par la Russie en 2014, et de ne pas faire respecter sa « ligne rouge » au moment de l'utilisation de gaz toxique par le président Bachar el-Assad contre sa propre population.

Bien que le soutien des États-Unis à l'Ukraine durant l'administration du président Joe Biden ait freiné cette tendance, un cap était déjà franchi. Il était évident que le désengagement américain en Europe se poursuivrait après Biden. Bien avant la réélection de Trump en novembre dernier, j'en étais arrivé à la conclusion que Biden serait probablement le dernier président américain véritablement transatlantique. En effet, pour de nombreux Américains, l'OTAN apparaît de plus en plus comme le vestige d'une époque révolue.

Quelles sont alors les possibilités d'action pour l'Europe ? Pour commencer, il nous faut répondre avec force à la guerre commerciale déclarée par Trump, et ne pas céder à ses tentatives d'extorsion concernant nos réglementations relatives aux Big Tech. Nous sommes en effet dangereusement dépendants des États-Unis en matière de technologies numériques. Cela ne peut plus durer : nous devons procéder aux mêmes démarches de réduction des risques que celles que nous menons vis-à-vis de la Chine. N'oublions pas non plus que l'Amérique est elle aussi dépendante de l'Europe. L'Union européenne représente encore aujourd'hui un cinquième de la consommation mondiale, et gagne en importance pour des entreprises américaines désormais confrontées à un accès réduit au marché chinois.

Deuxièmement, l'Europe doit avancer avec constance vers la souveraineté stratégique en matière de défense et de haute technologie. Les rapports ne manquent pas concernant ce qu'il convient d'accomplir. Ces investissements nécessiteront des ressources importantes, et par conséquent de nouvelles émissions de dette paneuropéenne. (Contrairement à celui du fonds NextGenerationEU, le remboursement de la dette devra cette fois

être assuré par de nouvelles ressources à l'échelle de l'UE.)

Troisièmement, nous devons nous rapprocher de plusieurs autres pays qui partagent nos principes, et qui subissent les agressions de Trump : le Japon, la Corée du Sud, le Canada et l'Australie. Les victoires électorales de Mark Carney et d'Anthony Albanese, respectivement au Canada et en Australie, démontrent que l'Occident ne se laissera pas faire par le nouvel illibéralisme. Nous devons créer un G6 – un G7 sans les États-Unis – et mettre en place une architecture de défense entièrement européenne, incluant des pays tels que le Royaume-Uni et la Norvège.

Quartièmement, il est nécessaire que nous tendions la main aux pays du Sud, à la fois pour atténuer la pression exercée par Trump et Poutine, et pour préserver le multilatéralisme. Cela nécessitera toutefois des changements importants. Il nous faudra rompre avec les politiques migratoires d'une Europe « fortresse », ainsi qu'avec la permissivité affichée à l'égard du gouvernement d'extrême droite du Premier ministre israélien Benjamin Netanyahu. En tolérant l'intolérable à Gaza, nous avons perdu l'essentiel de notre autorité morale.

Est-il réaliste de proclamer l'indépendance de l'Europe vis-à-vis des États-Unis ? Proches alliés du pays durant huit décennies, les Européens peinent naturellement à s'habituer à un président américain qui se comporte comme un dictateur russe. Les changements que nous devons opérer se heurteront inévitablement à la résistance de certains pays de l'UE politiquement alignés sur le trumpisme.

Il s'agit également d'un défi pour la Commission européenne, qui a tendance depuis quelques années à s'aligner systématiquement et imprudemment sur les États-Unis, dans tous les domaines. Fort heureusement, les récentes déclarations du nouveau chancelier allemand Friedrich Merz indiquent que l'un des pays traditionnellement les plus atlantistes d'Europe comprend le nouveau défi auquel nous sommes confrontés.

Le Parti populaire européen et ses entités membres nationales doivent également rompre une bonne fois pour toutes leurs accointances avec les populistes d'extrême droite pleinement en phase avec Trump et Poutine. Les partis européens de centre droit doivent revenir à leurs alliances traditionnelles avec les sociaux-démocrates, les libéraux et les écologistes pour s'opposer ensemble à Trump.

Il ne sera pas facile pour l'Europe de parvenir à l'indépendance vis-à-vis des États-Unis. Mais si nous n'agissons pas maintenant de manière décisive, l'avenir de notre modèle social et démocratique pourrait s'assombrir.

Un plan pour éradiquer le paludisme en Afrique

ADDIS-ABEBA – Alors qu'il est possible de le prévenir et de le guérir, le paludisme demeure extrêmement meurtrier en Afrique. En 2023, le continent représentait environ 95% des 597 000 décès causés par le paludisme à travers le monde, dont 76% concernaient des enfants de moins de cinq ans.



PAR JEAN KASEYA*

*Directeur général des Centres africains de contrôle et de prévention des maladies.

L'éradication de ce fléau, qui fait obstacle aux objectifs de développement ainsi qu'à l'accomplissement de l'Agenda 2030 de l'Union africaine, est cependant à portée de main. Neuf États membres de l'UA – Algérie, Cap-Vert, Égypte, Égypte, Lesotho, Libye, Maroc, Maurice, Seychelles et Tunisie – sont aujourd'hui débarrassés du paludisme, grâce à un engagement politique soutenu, ainsi qu'à des investissements publics intelligemment axés sur les soins de santé de base, la surveillance des maladies et la prise en charge des patients. Il est nécessaire que les pays africains les plus impactés par le paludisme s'inspirent de cette démarche.

L'Algérie a par exemple investi dans une lutte antivectorielle efficace consistant à pulvériser en intérieur de l'insecticide à action prolongée, dans un accès universel aux soins de santé pour le diagnostic et le traitement du paludisme, ainsi que dans des mécanismes de réaction rapide aux épidémies. La stratégie cap-verdienne d'éradication du paludisme a consisté en une approche multisectorielle, dans le cadre de laquelle l'État a travaillé en étroite collaboration avec les communautés locales et les organisations internationales.

Le plan d'action à volets multiples appliquée par l'Égypte prévoyait notamment pour sa part de solides programmes de for-

mation pour les professionnels des soins de santé de base. La mise en œuvre de ces interventions coordonnées a nécessité de la volonté politique, mais surtout des financements nationaux accrus.

Dans l'ensemble, les efforts déployés par l'Afrique pour lutter contre le paludisme – notamment l'utilisation de moustiquaires imprégnées d'insecticide, la pulvérisation en intérieur et la chimioprévention saisonnière (qui consiste à prescrire aux enfants un traitement mensuel de médicaments antipaludiques) – ont conduit à une diminution considérable du nombre de décès causés par le paludisme sur le continent, qui est passé de 805 000 en l'an 2000 à 569 000 en 2023. (La pandémie de COVID-19, associée à l'émergence d'une résistance partielle à l'artémisinine, médicament bien connu contre le paludisme, a provoqué une brève augmentation de ce nombre, qui a atteint 598 000 en 2020.)

Ces progrès n'en demeurent pas moins fragiles, notamment parce que de nouveaux types de moustiques apparaissent, que la résistance aux insecticides augmente, que le changement climatique s'aggrave, que les crises humanitaires deviennent de plus en plus fréquentes et, plus important encore, parce que l'insuffisance des financements mondiaux contre le paludisme se creuse. En 2023, seulement 4 milliards \$ ont été mobilisés pour l'éradication du paludisme, un montant très inférieur à l'objectif annuel de 8,3 milliards \$, et légèrement inférieur aux 4,1 milliards \$ réunis en 2022. Ce problème est encore plus préoccupant en Afrique, où l'aide étrangère dans le domaine de la santé a chuté de 70% entre 2021 et 2025. Par ailleurs, la plupart des États africains consacrent moins de 10% de

leur budget national au secteur de la santé, bien en dessous de l'objectif de 15% fixé par la Déclaration d'Abuja de 2001.

Compte tenu de l'incertitude qui entoure l'avenir de l'aide étrangère, il est nécessaire que les gouvernements africains reconnaissent le paludisme comme une priorité en matière de développement, et qu'ils investissent davantage dans les efforts de contrôle et d'éradication de cette maladie. Cela signifie puiser dans des ressources inexploitées, parmi lesquelles les envois de fonds par la diaspora africaine, qui représentent chaque année 95 milliards \$. Plusieurs instruments de financement innovants, tels que les «obligations diaspora», pourraient soutenir le programme de santé publique du continent.

Les prélèvements de solidarité sur le tabac, l'alcool, les transactions mobiles et les billets d'avion pourraient également générer plusieurs milliards de dollars à l'appui des services de santé. Pour améliorer l'accès à la prévention, au diagnostic et au traitement du paludisme, il sera nécessaire de renforcer les systèmes nationaux de couverture santé.

Au moyen de financements mixtes, il est possible de mobiliser des capitaux privés pour la recherche et le développement liés au paludisme, ainsi que pour la fabrication locale de produits thérapeutiques.

D'après les projections, le marché de la santé en Afrique représentera 259 milliards \$ d'ici 2030. Les dirigeants politiques doivent saisir cette opportunité pour établir des partenariats public-privé efficaces, faire progresser les solutions de livraison du dernier kilomètre, ainsi que pour améliorer la surveillance et la lutte antivectorielle.

Ce serait investir à la fois dans le présent et dans l'avenir de l'Afrique, puisque chaque dollar consacré à la lutte contre le paludisme et à son éradication génère un rendement spectaculaire de 36 \$ en termes de croissance économique.

Une population libérée du paludisme est plus susceptible d'accéder à l'éducation, et de contribuer ainsi au développement socio-économique du continent. Mon message est clair : investir dans la lutte pour l'éradication du paludisme ne constitue pas seulement un impératif sanitaire et économique, mais également un acte de justice. Cette maladie impacte de manière disproportionnée les populations africaines les plus démunies et les plus vulnérables, perpétuant ainsi les cycles de la pauvreté et de l'inégalité.

Je me suis joint l'an dernier aux ministres de la Santé de 11 États membres de l'UAurement frappés par le paludisme, dans la formulation d'un engagement consistant à accélérer les efforts de réduction du nombre de décès causés par cette maladie. Comme l'énonce notre déclaration, «il est inacceptable que l'on meure encore aujourd'hui du paludisme, compte tenu des outils et systèmes à notre disposition».

Place désormais aux mesures concrètes. Les Centres africains de contrôle et de prévention des maladies (dont je suis directeur général) sont prêts à contribuer à l'élaboration d'une stratégie continentale visant à éradiquer le paludisme d'Afrique d'ici 2040. En réalisant des investissements judicieux, en mettant en œuvre des politiques intelligemment ciblées, et en approfondissant la collaboration, nous pouvons faire en sorte que tous les pays africains soient débarrassés du paludisme au cours de la prochaine génération.

La destruction mutuelle assurée du développement

NEW DELHI – Vers la fin de l'épopée indienne du Mahabharata, le clan Yadava de Krishna s'autodétruit. De nombreux présages sombres annoncent sa chute : la nature se comporte de manière erratique et les parasites se multiplient. Le péché, la tromperie et la violence prolifèrent, érodant la confiance et la solidarité.



PAR JAYATI GHOSH**

**Professeur d'économie à l'université du Massachusetts Amherst, est membre de la Commission économique transformationnelle du Club de Rome et coprésidente de la Commission indépendante pour la réforme de la fiscalité internationale des entreprises.

Les membres du clan humilient et insultent les sages aînés. Lorsque la famille élargie de Krishna part en pique-nique, les hommes s'enivrent, se disputent et s'attaquent les uns les autres, jusqu'à ce qu'ils meurent tous.

Ce conte édifiant a trouvé une nouvelle résonance à l'heure où les tensions géopolitiques – y compris en Asie du Sud – s'intensifient et où de nombreux pays adoptent des politiques protectionnistes. La deuxième administration du président américain Donald Trump a largement contribué à la fragmentation et au désordre actuels. Mais d'autres pays riches ont exacerbé la situation en ne faisant pas preuve d'une réelle solidarité en réponse aux politiques hostiles de Trump.

Le manque de coopération au développement est un excellent exemple de cet appetit croissant pour la destruction mutuelle assurée. Certes, l'aide des pays donateurs était déjà en baisse, et les événements récents ont mis en lumière les injustices du système. La

pandémie de Covid-19 a mis en lumière la cupidité des gouvernements occidentaux, sapant la confiance des autres dans leur leadership mondial. En outre, le fait que ces gouvernements aient consacré la majeure partie de leurs budgets d'aide étrangère en baisse à l'Ukraine depuis l'invasion russe de 2022, détournant des fonds d'autres pays déchirés par la guerre et désespérément pauvres, a mis en évidence l'approche largement intéressée de ces flux de «charité».

Il est néanmoins surprenant – et décevant – que d'autres pays donateurs n'aient pas pris le relais après que Trump ait mis fin à la quasi-totalité du financement et de la programmation de l'aide étrangère des États-Unis. Cela aurait été la chose évidente à faire, pas nécessairement par solidarité, mais simplement par intérêt géopolitique.

Tout d'abord, les attaques aveugles de Trump contre ses alliés et ses rivaux ont démontré la nécessité d'une action coordonnée, ce qui implique de construire des alliances, de soutenir le multilatéralisme et de cultiver le «soft power». Un moyen facile et relativement peu coûteux d'y parvenir est de continuer à soutenir les institutions multilatérales. Un tel financement pourrait également désamorcer une partie de la colère que ressentent de nombreux habitants du Sud face à la complicité du monde occidental dans la décimation et les massacres qui se poursuivent à Gaza.

En outre, la réduction massive de l'aide di-

recte américaine et du financement des organisations internationales entravera la fourniture de biens publics mondiaux, notamment en matière de santé et de stabilité climatique. Le concept d'investissement public mondial suggère que tous les pays ont un intérêt à résoudre ces problèmes et devraient donc contribuer à les résoudre, en fonction de leurs moyens, et distribuer les fonds collectés en fonction des besoins et de l'impact.

Mais la réponse de la plupart des pays riches a été jusqu'à présent consternante. Au lieu d'augmenter l'aide étrangère, plusieurs gouvernements européens l'ont réduite, invoquant la nécessité de canaliser les fonds vers l'investissement dans la défense. En conséquence, certains des besoins les plus immédiats qui relèvent d'un cadre d'investissement public mondial ne sont pas satisfaits.

Cette situation est d'autant plus déconcertante que les montants nécessaires pour combler le vide laissé par les États-Unis en matière de financement du développement sont si faibles qu'ils en deviennent insignifiants. Par exemple, le retrait des États-Unis de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) – qui reste absolument essentielle pour gérer les menaces sanitaires mondiales – signifie que l'OMS est confrontée à un déficit budgétaire de 1,9 milliard de dollars en 2026-27 – un déficit que les pays riches et même la plupart des grands pays à revenu intermédiaire pourraient facilement se permettre de combler.

Il en va de même pour d'autres organisations internationales. Le Programme alimentaire mondial (PAM) des Nations unies est confronté à une réduction de son financement estimée à 40 %, ce qui équivaut à environ 4 milliards de dollars. Le PAM, qui a servi plus de 100 millions de personnes en 2024 et a reçu le prix Nobel de la paix il

y a cinq ans, doit maintenant réduire son personnel de près d'un tiers (environ 6 000 postes dans le monde) et réduire la quantité de nourriture vitale qu'il fournit, parce qu'aucun autre pays n'a proposé de compenser le manque à gagner.

De même, le programme commun des Nations unies sur le VIH/sida (Onusida), qui dépendait des États-Unis pour plus de 40 % de son financement, devra supprimer plus de la moitié de ses effectifs et réduire ou supprimer certains de ses programmes essentiels. (La Suisse et le Royaume-Uni, deux autres grands bailleurs de fonds de l'Onusida, ont également réduit leurs contributions). Cela pourrait entraîner une multiplication par six des infections par le VIH et une augmentation de 400 % des décès dus au sida d'ici 2029, ainsi que l'émergence de nouvelles souches, ce qui aurait des répercussions négatives pour tous les pays. Or, le déficit budgétaire de l'organisation s'élève à la modique somme de 58 millions de dollars, soit le même déficit que celui auquel est confronté le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations unies, qui a dû licencier 20 % de son personnel.

Compte tenu de ces sommes minuscules, combler le déficit laissé par les États-Unis aurait un impact fiscal négligeable sur les donateurs traditionnels et les grands pays à revenu intermédiaire. Mais seule une poignée de pays, comme la Corée du Sud, ont réagi à la crise financière, empêchant l'effondrement d'organisations essentielles et leur permettant de fonctionner correctement – pour l'instant. Si les pays les plus riches refusent de contribuer au bien commun mondial, le système multilatéral tel que nous le connaissons ne survivra pas.

Fédération algérienne de football Rencontre avec les présidents des ligues nationales et régionales

Le président de la Fédération algérienne de football (FAF), Walid Sadi, a réuni vendredi à Oran les présidents des ligues nationales et régionales, dans le but d'évaluer la gestion des championnats au titre de la saison 2024/2025, a indiqué l'instance fédérale sur son site officiel. Cette rencontre, instaurée à l'initiative du président de la FAF, a permis de

débattre des conditions de déroulement des championnats au niveau régional, souligne le communiqué de la FAF. Elle a mis en évidence les efforts déployés par les ligues ainsi que les contraintes auxquelles elles sont confrontées, notamment l'hommologation des stades, les droits d'engagement et le système de compétition. A cette occasion, le président de

Ligue 1 Mobilis L'O. Akbou et le CSC dos à dos (0-0), l'USB en Ligue 2



Ligue 1		
CLASSEMENT		
	Pts	J
1). MCA	53	27
2). JSK	49	27
3). CRB	48	27
4). ESS	38	27
-). PAC	38	27
6). USMA	37	27
7). MCEB	36	27
-). JSS	36	27
9). CSC	35	26
10). MCO	34	27
11). ASOC	33	27
12). USMK	31	26
13). ESM	30	27
-). O. A	30	27
15). NCM	27	27
16). USB	20	27
Releguee		

L'Olympique Akbou et le CSC Constantine se sont neutralisés (0-0), vendredi au stade de l'Unité maghrébine de Bejaia, en match comptant pour la mise à jour de la 23e journée du championnat de Ligue 1 Mobilis de football. Avec ce match nul, la formation d'Akbou rejoint l'ES Mostaganem à la 13e place, avec 30 points chacun, et scelle définitivement le sort de la lanterne rouge l'US Biskra (16e, 20 pts), officiellement reléguée en Ligue 2 amateur, en atten-

dant de connaître le second club qui jouera la saison prochain en Ligue 2.

Les gars de Biskra ne peuvent refaire leur retard, à trois journées de la fin du championnat. De son côté, le CSC, qui aligne un troisième nul de rang, s'empare de la 9e place avec 35 points, et compte un dernier match en retard (24e journée), prévu le mardi 3 juin au stade Benabdellah Malek Ramdane (17h00).

Vendredi 30 mai 2025
Olympique Akbou - CSC 0-0

Futsal/ Championnat d'Algérie 2025 L'AC Auzium sacré après sa victoire face au CS Nasr Bounoura

La formation de l'AC Auzium a remporté la 7e édition du championnat national de Futsal, en battant le CS Nasr Bounoura (3-1), en finale des play-offs, disputée vendredi à la Cou-

pole du complexe Mohamed Boudiaf (Alger).

Il s'agit du premier titre de champion pour l'AC Auzium, basé à Akbou, qui réalise un doublé historique, moins d'un mois

après avoir remporté la Coupe d'Algérie, le 2 mai dernier face au CS Bir Mourad Raïs (1-1, aux t.a.b : 8-7). L'AC Auzium, finaliste malheureux en finale des play-offs l'année dernière à Oran, succède au palmarès de l'épreuve au Paradou AC, double champion d'Algérie sortant.

Chez les dames, la 1re édition du championnat national de Futsal est revenue au CF Akbou, vainqueur un peu plus tôt dans la journée, devant la JF Khroub (7-5).

Voici par ailleurs le palmarès du championnat de Futsal après la consécration de l'AC Auzium:	
2017-2018 :	MC Béjaïa
2018-2019 :	MC Béjaïa
2019-2020 :	CF Bordj Bou Arreridj
2021-2022 :	Rabie El-Dajzaïr Oran
2022-2023 :	Paradou AC
2023-2024 :	Paradou AC
2024-2025 :	AC Auzium

Foot/ CAN féminine Les Algériennes entameront le tournoi le 6 juillet face au Botswana

La sélection algérienne féminine de football, enchaîneront contre leurs voisines tunisiennes, le jeudi 10 juillet, avant de boucler le premier tour en croisant le fer avec le Nigeria, le dimanche 13 juillet. 12 pays prendront part à ce tournoi continental prévu au Maroc, répartis en trois groupes de qua-

tre équipes. Les deux premiers de chaque groupe, ainsi que les deux meilleurs troisièmes, se qualifieront pour les quarts de finale, prévus les 18 et 19 juillet. Les demi-finales se joueront le 22 juillet. Le match de classement est fixé, quant à lui, au 25 juillet, suivi de la finale, programmée le 26 juillet.

Les coéquipières de Lina Boussaha (Al-Nassr/ Arabie saoudite), signent leur retour sur le plan continental, après leur absence lors des deux dernières éditions de la CAN.

L'Algérie a validé son ticket pour la phase finale de la CAN-2024 en décembre 2023, en battant en aller et retour le Burundi: 5-1 puis 1-0. Les deux manches se sont jouées au stade olympique du 5-juillet d'Alger.

Voici par ailleurs le programme du groupe B de la CAN-2024 (décalée à 2025) :

1re journée (Dimanche 6 juillet 2025) heure algérienne:

Nigeria - Tunisie 17h00

Algérie - Botswana 20h00

2e journée (Jeudi 10 juillet 2025) :

Tunisie - Algérie 17h00

Botswana - Nigeria 20h00

3e journée (Dimanche 13 juillet 2025) :

Nigeria - Algérie 20h00

Tunisie - Botswana 20h00

Foot/ Mondial féminin U20 La sélection nationale boucle son stage à Sidi Moussa

La sélection nationale féminine de football des moins de 20 ans (U20), a clôturé jeudi un stage de préparation au Centre technique national, (CTN) de Sidi Moussa, en vue de la double confrontation face au Sénégal, prévue en septembre prochain, dans le cadre du deuxième tour qualificatif à la Coupe du Monde U20 de 2026, a indiqué la Fédération algérienne de football (FAF), vendredi.

"26 joueuses évoluant dans le championnat local ont pris part à ce stage, qui a permis au sélectionneur national, Sid Ahmed

Mouaz de les voir à l'œuvre et d'intensifier le travail technico-tactique", précise la même source.

Le match aller face au Sénégal se jouera en déplacement entre le 19 et le 21 septembre 2025, alors que la seconde manche est programmée en Algérie, une semaine plus tard : 26, 27 ou 28 septembre 2025.

En cas de qualification pour le troisième tour, les Algériennes affronteront le vainqueur de la double confrontation entre le Nigeria et le vainqueur du match Rwanda-Zimbabwe. Le match aller est prévu en déplacement en

tre le 6 et le 8 février 2026, alors que le match retour se disputerait en Algérie entre le 12 et le 14 février 2026. Le 4e et dernier tour des éliminatoires se jouera en mai 2026 (aller : 1, 2, 3 mai/ retour : 8, 9, 10 mai). L'Afrique sera représentée par quatre pays au Mondial 2026, dont la phase finale se déroulera en août 2026 en Pologne.

38 nations africaines participent aux éliminatoires dans le but de décrocher l'un des quatre billets qualificatifs, à l'issue de quatre tours à élimination directe disputés en matchs aller-retour.

La Fifa somme le Brésil de s'expliquer sur le recrutement d'Ancelotti

La Fifa a sommé la Confédération brésilienne de football (CBF) de s'expliquer sur le recours à un intermédiaire non détenteur d'une licence d'agent pour le recrutement de Carlo Ancelotti au poste de sélectionneur, selon un document publié dans les médias locaux. La CBF a indiqué jeudi soir à l'AFP qu'elle allait gérer la situation "en interne". L'Italien de 65 ans a pris officiellement lundi ses fonctions à la tête de la Seleção, qu'il entraînera jusqu'au Mondial-2026. Selon une lettre de la Fifa datée du 28 mai et publiée par plusieurs médias brésiliens, l'organisme qui régit le football mondial demande à la CBF des explications sur le rôle de Diego Fernandes, un "intermédiaire sans licence" d'agent requise pour les transferts dans le monde du football. Au moment de ces négociations, "Carletto" était encore entraîneur du Real

Madrid, avec qui il était lié contractuellement jusqu'en 2026. La Fifa considère que l'implication de Diego Fernandes "pourrait constituer une violation" du règlement sur les agents de football.

La CBF a également été sommée de fournir d'éventuels reçus de paiement versés à cet intermédiaire et de copies de tout échange de messages avec ce dernier concernant les négociations. Consultée par l'AFP, la confédération brésilienne a argumenté que "les termes des négociations contiennent des clauses de confidentialité et ont été élaborés par la direction précédente" de la CBF, alors présidée par Ednaldo Rodrigues. Ce dernier a été destitué le 15 mai sur décision judiciaire, quelques jours après l'annonce du recrutement d'Ancelotti.

L'entourage de l'intermédiaire des négociations affirme dans un communiqué que "le contrat signé par Die-

A New York, une mystérieuse affaire de tortures pour des bitcoins

Un nouveau polar passionne New York: la rencontre entre le "roi de la crypto du Kentucky", son associé aux airs de colosse, et un entrepreneur italien qu'ils sont soupçonnés d'avoir kidnappé et torturé pour faire main basse sur des millions en bitcoins.

L'affaire de la "crypto" a tous les ingrédients d'une série noire, voire d'une nouvelle déclinaison du "Loup de Wall Street" avec en filigrane des fêtes arrosées dans une boîte de nuit huppée de Manhattan.

Retour sur image. Le 23 mai au matin, un homme se précipite pieds nus sur un agent de police près des rues Mulberry et Prince dans le quartier de Soho, à Manhattan. Il affirme qu'il vient de s'échapper d'un luxueux appartement où il était séquestré depuis 17 jours par deux hommes.

La police se rend sur place et arrête John Woeltz, 37 ans, le "roi de la crypto au Kentucky" selon la presse locale, désormais inculpé de "kidnapping, possession criminelle d'armes, agression et séquestration". Son assistante de 24 ans est aussi interpellée, sans faire face à ces charges.

Un deuxième homme, William Duplessie, 33 ans, originaire de Miami et fondateur de la start-up Panacea Blockchain International, est soupçonné des mêmes faits mais est absent lors du passage de la police. Il s'est rendu finalement mardi et a comparu vendredi dans un uniforme de prisonnier.

DIPLOMÉ EN PHILOSOPHIE

Selon les détails de l'accusation, la victime présumée, l'entrepreneur italien en cryptomonnaie Michael Valentino Teofrasto Carturan, s'est ren-

du dans l'appartement loué environ 30.000 dollars par mois par John Woeltz, à son arrivée d'Italie le 6 mai.

Sur place, Woeltz et Duplessie lui ont confisqué ses appareils électriques, son passeport, et demandé à obtenir les codes d'accès à ses bitcoins, selon la police. Après son refus, les deux hommes le torturent, le frappent avec un fusil, lui pointent l'arme au visage, lui infligent des décharges électriques, l'emmènent au 5^e étage de l'immeuble pour menacer de le jeter dans le vide, selon les documents de justice.

"Il (Woeltz) est un homme de 37 ans qui n'a jamais été arrêté auparavant, qui n'a pas de casier judiciaire, qui est diplômé universitaire en philosophie, qui a connu une grande réussite dans le secteur des technologies", a déclaré son avocat Wayne Ervin Gosnell lors d'une audience, jeudi, devant un tribunal new-yorkais.

La défense a demandé la libération conditionnelle de Woeltz en échange d'une caution de deux millions de dollars et d'engagements selon lesquels il ne quittera pas l'Etat de New York. "Contrairement (à ce qui a été rapporté), il n'a pas de jet privé, ni d'hélicoptère", a souligné son avocat.

TRAIN DE VIE SOMPTUEUX

Pas de jet, pas d'hélicoptère, mais un train de vie somptueux selon le New York Post et le site spécialisé TMZ, qui ont publié des images sulfureuses.

ses des deux suspects dans la boîte de nuit "The Box" à New York, le Post évoquant aussi des fêtes à répétition dans l'appartement de Soho, théâtre présumé de ce rapt.

Au cours des derniers mois, les cas de kidnappings ou de tentatives d'enlèvement dans le milieu des cryptomonnaies se sont multipliés à travers le monde sur fond d'envolée du bitcoin, la plus capitalisée des cryptomonnaies qui a atteint des pics historiques.

Pour Adam Healy, PDG de Station70, firme spécialisée dans la protection des cryptomonnaies, ces attaques ne sont pas nouvelles en soi. "Ce qui augmente c'est leur fréquence et leur cruauté" explique-t-il à l'AFP.

"Par le passé, si vous vouliez kidnapper quelqu'un avec d'importants actifs et par exemple soutirer 10 millions de dollars de son compte c'était très difficile. Vous ne pouviez pas aller à la banque et simplement retirer l'argent. Avec les cryptos, il vous suffit d'obtenir le nom d'usager et un mot de passe", souligne M. Healy.

Le voile pourrait se lever au fur et à mesure des procédures judiciaires, qui ne font que commencer, et de l'analyse du contenu de portables, des ordinateurs des suspects et des potentiels messages échangés avec leur victime présumée.

Mais pour l'instant, souligne M. Healy, "il y a tellement d'éléments bizarres dans cette affaire, c'est comme si 1 + 1 n'était pas égal à 2".

Royaume-Uni: les cigarettes électroniques jetables interdites à la vente

Les cigarettes électroniques jetables, en vogue chez les jeunes, seront interdites à la vente dimanche au Royaume-Uni, qui emboîte le pas à la Belgique et la France avec cette mesure.

"Depuis trop longtemps, les cigarettes électroniques à usage unique souillent nos rues et rendent nos enfants accros à la nicotine", a estimé la secrétaire d'Etat à l'Environnement Mary Creagh.

Sont désormais interdites la vente et l'offre à titre gratuit de ces cigarettes électroniques à usage unique bon marché, multicolores et aux parfums sucrés, prisées des jeunes, qui étaient disponibles dans le pays depuis 2021.

Ceux qui enfreignent l'interdiction se verront infliger une amende de 200 livres (238 euros) et les récidivistes risquent jusqu'à deux ans de prison. La loi a été initiée par le précédent gouvernement conservateur.

En 2024, près de cinq millions de ces "puffs" ont été jetées chaque semaine, selon l'association Material Focus. Ce qui représente plus de 40 tonnes de lithium par an, de quoi alimenter 5.000 véhicules électriques, selon l'ONG.

Les cigarettes électroniques jetées présentent par ailleurs un risque de prendre feu parmi les déchets ménagers.

Selon l'association Action on Smoking and Health (ASH), 11% des adultes britanniques vapotent, l'équivalent de 5,6 millions de personnes, et 18% des 11-17 ans, soit environ 980.000 jeunes, ont vapoté en 2024.

"Cette nouvelle loi est une étape pour réduire le vapotage chez les enfants, tout en veillant à ce que des



produits soient disponibles pour aider les gens à arrêter de fumer", a déclaré Caroline Cerny, directrice adjointe de ASH.

Les cigarettes électroniques ne produisent ni goudron ni monoxyde de carbone, deux des éléments les plus nocifs de la fumée de tabac, mais contiennent de la nicotine, hautement addictive.

L'annonce de cette interdiction a déjà conduit à une diminution de l'utilisation des "puffs": selon ASH, chez les jeunes de 18 à 24 ans qui vapotent, la part de ceux qui utilisent

des dispositifs jetables est tombée de 52% en 2024 à 40% en 2025.

L'industrie met quant à elle en garde contre le développement du marché noir. Le projet de loi "rend uniquement illégal de vendre des cigarettes électroniques jetables, il n'interdit pas leur usage", souligne Dan Marchant, directeur de Vape Club, le plus grand détaillant en ligne de cigarettes

électroniques au Royaume-Uni. "Nous risquons une augmentation des articles illégaux et potentiellement dangereux", affirme-t-il.

L'effondrement du glacier suisse, un avertissement angoissant



L'effondrement spectaculaire du glacier de Birch, en Suisse, constitue un avertissement angoissant pour les populations qui vivent à l'ombre de glaciers fragiles sur la planète, en particulier en Asie, estiment des experts réunis au Tadjikistan.

"Le changement climatique et son impact sur la cryosphère auront des répercussions croissantes sur les sociétés humaines, qui vivent près des glaciers, près de la cryosphère, et en dépendent d'une manière ou d'une autre", a déclaré Ali Neumann, conseiller en réduction des risques de catastrophes au sein de la Direction du développement et de la coopération (DDC) suisse.

Car si le rôle du changement climatique dans le cas suisse doit encore être scientifiquement prouvé, il a un impact clair sur

la cryosphère, la partie de la Terre où l'eau se fige en glace, a-t-il souligné, lors d'une conférence internationale sur les glaciers sous l'égide de l'ONU.

L'évacuation préventive des 300 habitants du village de Blatten, en contrebas du Birch, a évité une catastrophe humaine, bien qu'une personne reste portée disparue.

"Ce qui montre qu'avec les bonnes compétences, l'observation et la gestion d'une urgence, vous pouvez réduire significativement l'ampleur de ce type de catastrophe", constate M. Neumann. Pour Stefan Uhlenbrook, directeur du département Eau et Cryosphère à l'Organisation météorologique mondiale (OMM), cela montre la nécessité pour les régions vulnérables comme l'Himalaya de bien se préparer.

Chine: un touriste saute une barrière et atterrit sur le site de l'armée de terre cuite

Un touriste chinois a sauté une barrière et a atterri sur le site de l'armée enterrée de terre cuite en Chine, endommageant deux guerriers en argile, ont déclaré samedi les autorités locales. L'homme, âgé de 30 ans, visitait vendredi ce site archéologique situé à l'est de la ville de Xi'an (nord) et connu dans le monde entier pour abriter l'armée enterrée de terre cuite du premier empereur de Chine.

Les autorités de cette ville ont rapporté qu'il avait "escaladé la barrière de sécurité et le filet de protection et (avait) sauté", selon

un communiqué. Il a été diagnostiqué comme "souffrant de troubles mentaux" et l'affaire fait l'objet d'une enquête, ajoute le communiqué. Avant d'être "maîtrisé", l'homme a "poussé et tiré" les guerriers en argile et a endommagé deux statues. La fosse dans laquelle il a sauté mesure jusqu'à 5,4 mètres de profondeur, selon le site web du site archéologique. Attraction touristique majeure de Xi'an, capitale de la province du Shaanxi, l'armée de terre cuite de l'empereur Qin est inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1987.

Un lion tue un touriste dans un lodge de safari en Namibie

Un lion a tué un touriste de 59 ans dans un complexe de tentes de luxe situé dans une région reculée du nord-ouest de la Namibie, a annoncé la police.

La victime campait avec d'autres touristes dans ce complexe touristique lorsque l'incident s'est produit tôt le matin, a indiqué la police.

Il a été attaqué lorsqu'il est sorti de sa tente pour aller aux toilettes, a déclaré le porte-parole du ministère de l'Environnement, Ndeshipanda Hamunye, au média local Informante. D'autres campeurs ont réussi

à faire fuir le lion, mais l'homme était déjà mort.

La police "se rend sur les lieux et une enquête approfondie sera menée", a déclaré le porte-parole Elifas Kuwinga.

Ces lions vivent dans les régions reculées du nord-ouest du pays, où les montagnes et les dunes de sable se rencontrent.

En 2023, ils étaient estimés à environ 60 adultes et plus d'une douzaine de lionceaux. Mais leur nombre a chuté ces derniers mois à la suite d'une baisse des proies due à la sécheresse et de conflits avec l'homme.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Wilaya de Tlemcen

Direction de la Formation et de l'Enseignement Professionnels

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DU CONTRAT

NIF : 099913019026323

Conformément aux dispositions de l'article 53 du loi N°12/23 du 05/08/2023 portant réglementation des marchés publics, la Direction de la Formation et de l'Enseignement Professionnels de la Wilaya de Tlemcen informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participés au concours national d'architecture restreint publie dans les quotidiens nationaux El Djomhouria 02/03/2025 et le quotidien d'Oran le 02/03/2025 relatif au projet : étude, suivi pour la réalisation de l'extension de l'annexe El gor (capacité 100 postes de formation) en vue de son érection en CFPA.

Qu'après étude et analyse des offres, le contrat a été attribué provisoirement à l'entreprise ci-après :

Bureau d'études	NIF	Projet	Montant de l'offre en TTC Etude +suivi	Délai d'études	Critère de choix	Note globale /100
KHALDI Sofiane	187130600177119	étude, suivi pour la réalisation de l'extension de l'annexe el gor (capacité 100 postes de formation) en vue de son érection en CFPA.	6 615 000,00	3 mois pour étude et 10 mois de suivi	Mieux disant	81,5

Tout soumissionnaire contestant le choix opéré par le service contractant peut introduire un recours dans les dix (10) jours qui suivent la date de publication du présent avis d'attribution provisoire auprès de la commission des marchés compétente conformément à l'article 56 du décret présidentiel sus-cité.

ANEPE N° 2531008328 Le Quotidien d'Oran 01/06/2025

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE LA VILLE OFFICE DE PROMOTION ET DE GESTION IMMOBILIERE D'ORAN
DIRECTION GENERALE
DEPARTEMENT DE MAITRISE D'OUVRAGE



وزارة السكنى و العمران و المدينة
دیوان الترقیہ و التسیر العقاری لوارغان
اللیبرریة العاسکریة
دارة الحكم في المنشآت

Avis d'Attribution Provisoire du Marché

Relatif à l'avis d'appel d'offres ouvert avec exigence de capacité minimale N° 23/2025

NIF : 099 931 010 421 329

Conformément à l'article 56 de la loi N°23-12 du 05/08/2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics aux articles 65 et 82 du décret présidentiel N°15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, l'Office de promotion et de la gestion immobilière d'Oran, 08 Place Boudali Hasni Sidi Houari, Wilaya d'Oran, informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participés à l'avis d'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales N° 23/2025 paru dans les journaux " Le Quotidien d'Oran" le 12/04/2025 et "الجرار" le 12/04/2025 , relatif à la réalisation des 360/1050 logements publics locatifs en tout corps d'état y compris travaux de viabilisation tertiaires à Belgaid Commune Bir El Djir Daira de Bir El Djir Wilaya d'Oran (programme 3000 LPL Année 2024) qu'après évaluation des offres, le marché est attribué provisoirement à l'entreprise citées ci-après:

Entreprise Retenue	Montant de l'offre financière initiale en DA/TTC	Montant de l'offre financière après correction en DA/TTC	Délai	Note de l'offre technique obtenue	Observation
SARL EL BAYRAK CONSTRUCTION NIF : 000948016287336 Siege social 02OULED SENOUSSI ILOT 12 LOT 23 FORNAKA WILAYA DE MOSTAGANEM	TCE 1 143 649 800,00 VRD 136 557 927,18 TOTAL GENERAL 1 280 207 727,18	TCE 1 143 649 800,00 VRD 136 557 927,18 TOTAL GENERAL 1 280 207 727,18	18 Mois	100,00 pts	Offre de l'entreprise économiquement la plus avantageuse, Pré-qualifiée techniquement et Moins disant financièrement

Les autres soumissionnaires, sont invités s'ils le souhaitent, à se rapprocher des services de l'Office de Promotion et de Gestion Immobilière d'Oran -Adresse 08 Place Boudali Hasni -Sidi El Houari, Wilaya ORAN dans un délai de trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire dans le BOMOP ou dans l'un des quotidiens nationaux, pour prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières.

Le soumissionnaire qui conteste le choix opéré par le service contractant peut introduire un recours auprès de la Commission sectorielle des Marchés du Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville (MHUV) dans un délai de dix (10) jours à compter de la première publication de l'avis d'attribution provisoire du marché, dans le BOMOP ou dans l'un des quotidiens nationaux, si le dixième (10) jours, coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal la date limite pour introduire le recours est prorogé au jour ouvrable suivant.

ANEPE N° 2531008345 Le Quotidien d'Oran 01/06/2025

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE MINISTÈRE DE LA SANTE

Avis D'attribution Provisoire

De L'appel D'offres Ouvert Avec Exigence De Capacités Minimales N°08/2025

Conformément Aux l'article 46 de la Loi n° 23-12 du 05 Août 2023, Fixant les règles générales relatives aux marchés publics, et l'article 65 Alinea 2 Décret Présidentiel N° 15/247 Du 16 Septembre 2015, Portant Réglementation Des Marchés Publics Et Des Délégations Du Service Public, la direction de la santé et de la population de la wilaya de bechar Informe L'ensemble Des Soumissionnaires Ayant Participé A l'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales N° 08/2025 le : 20-04-2025 Relatif A :l'Acquisition Des Equipements Médicaux Au Profit Du centre de lutte contre le cancer Bechar

Après les procédures d'évaluation et d'analyse des offres, l'attribution provisoire a été accordée comme suit :

Nom et prénom	établissement	Objet de l'opération	NIF	Total note technique /70	Le montant proposé en ttc	Le montant corrigé en ttc	observation
ش. دم م قراد ميديكل الجيدي	LOT N° 14: F/P Mise En Service Des Equipements Médicaux au profit de centre de lutte contre le cancer bechar(service d'onco – pédiatrique)	002331112483050	60.32	54.995.850,00	54.995.850,00		Offre unique

- Tout soumissionnaire contestant ce choix, peut introduire un recours auprès de la commission des marchés publics du service contractant dans les dix (10) jours qui suivent la première parution du présent avis dans le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP) ou dans les quotidiens nationaux suscités conformément à l'article 82 alinéa 1, 2, 3 , 4 et article 182 du décret présidentiel n° 15/247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations du service public.
- Aussi les soumissionnaires désirant prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres technique et financière sont invités à se rapprocher du service contractant au plus tard trois (03) jours à compter de la première parution du présent avis d'attribution provisoire du marché.
- Remarque : passé ce délai, recours ne sera pris en considération.

Bechar Le :
Le Directeur

ANEPE N° 2531008332 Le Quotidien d'Oran 01/06/2025

LOCAUX

■ A.V locaux + parking 1.600 m² + F2- F3 semi-finis à Belgaïd mosquée Maâchaïlah + A.V locaux à Canastel près de la forêt + locaux + parking - 360 m² à cité Petit - Tél : 0696.50.82.62

■ Location local services, 127 m², 2^e étage, promo Hadja Fatima bd des Lions, Oran - tél : 0698.30.47.47

APPARTEMENTS

■ A vendre F2, 3^e étage, superficie 55 m², à Cap-Falcon, acté + livret foncier - Tél : 0661.19.98.50 - Prix après visite

■ Vends appartement F6, à Gambetta (Mobilart), gd standing + possibilité de location - Tél : 0549.97.44.67



تهنئة
إلى أمي
العزيزية
هرموش
فاطمة
بناتية
نجاها في الامتحان القاعدية
(شهادة التعليم الابتدائي)
دوره ماي 2025

تقديم البنت نجية باحر

التهاني، متمنية لها المزيد

من التقدم والنجاح.

BAHIA PHARM NEPENTHES ALGERIE

Monsieur L. BERRANE, P.C.A de la SPA BAHIA PHARM, les membres du conseil d'Administration, ainsi que le personnel de la grossisterie attristés par la nouvelle du décès de monsieur, Mohamed BELAROUESSI père de leur confrère, Monsieur BELAROUESSI El Houari, présentent à celui-ci toutes leurs condoléances et l'assurent de leur soutien et de leur compassion. Puisse Dieu donner aux proches du défunt la force de surmonter cette épreuve.

HUISSIERS DE JUSTICE

محضرین قضائیین

لكل إعلانكم للبيع بالمخازن العلني في الجرائد الوطنية

Pour toutes vos publications de vos avis de vente aux enchères publiques

Contactez-nous aux : 0555.05.90.10 Mail canalsurpub@yahoo.fr T/F 048.74.13.48 / 74.11.22

CANAL SUR : Marketing & Publicité

Conception-Rédaction & Publication de vos annonces publicitaires dans la Presse

DIVERS

■ Licence de taxi à louer à Oran pour 2 ans, 3.700 DA/mois payement cash - Tél : 0779.49.26.86

•2

20.10 Les cyclades

11.00 Tout le monde veut prendre sa place
11.29 Image du jour : Roland Garros
11.55 Journal Météo climat
12.00 Journal 13h00
12.20 13h15, le dimanche
13.15 C'est bon à savoir
13.16 13h15, le dimanche
19.00 Journal 20h00
19.30 20h30 le dimanche
20.00 Journal Météo climat



Comédie - France - Belgique - Grèce - 2022
Avec Laure Calamy, Olivia Côte, Kristin Scott Thomas, Nicolas Bridet
Les Cyclades est une comédie dramatique qui explore le passage du temps et la quête d'évasion à travers les regards croisés de deux amies d'enfance, Blandine et Magalie. L'histoire débute en 1989, dans une ambiance de nostalgie parisienne, alors que Blandine Bouvier, jeune collégienne, est chargée de garder les enfants d'un couple lors d'une soirée.

•3

20.05 Les carnets de Max Liebermann

09.20 Expression directe
09.25 Nous, les Européens
10.55 Dimanche en politique
11.30 ICI 12/13
13.55 Champions d'exception
14.10 Le Renard
15.45 Le jeu des 1000 euros
16.20 Slam
17.05 Questions pour un champion
17.45 Journal Météo climat
18.00 ICI 19/20 édition toutes régions



Série policière - Grande-Bretagne - Autriche - 2024
- La valse de Méphisto
Avec Matthew Beard, Juergen Maurer, Luise von Finckh, Charlene McKenna
Agressé et blessé lors d'une tentative d'homicide, Max est transporté en centre médical. Accablé par le remords mais inflexible, Oskar s'attelle à dévoiler l'identité du conspirateur qui manipule les rouages du pouvoir autrichien. La puissance de son adversaire se révèle lorsqu'il se trouve soudain inculpé pour meurtre.

•4

15.30 Fort Boyard

09.00 Bluey
09.58 Idéfix et les Irréductibles
10.20 Mission info
11.53 Les as de la jungle à la rescousse



12.25 Un jour, une question
12.38 Belfort & Lupin
14.21 Les 3 Mousquetaires



Présenté par Olivier Minne
Assisté par très célèbres aides, le Père Fouras multiplie les défis et les épreuves pour les concurrents venus l'affronter dans son repaire. Il peut également jouer un atout, parmi neuf, pour augmenter ses chances.

17.35 Le jugement de Rouge et Blanche
17.49 Organisation Super Insolite
18.50 Okoo-koo
19.20 C'est toujours pas sorcier
20.00 Un chapeau de paille d'Italie

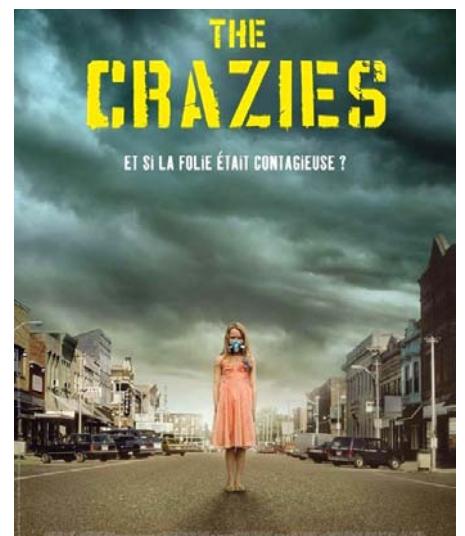
•5

arte

TMC

09.20 Echappées belles
11.00 C Médiaistique
12.00 Une maison, un artiste
12.35 C l'hebdo
13.35 Horizon
14.10 Hyuk Lee au Palais-Royal
15.08 Imprévus
15.25 La vie sauvage des monuments : Les résistants
16.25 Le GI français d'Omaha Beach
17.25 France : terre d'expériences
17.30 En société
19.00 C politique
20.05 Le chagrin et la pitié

08.30 Twist
09.00 Au Japon, la pêche au cormoran : Une tradition millénaire
09.45 Cuisines des terroirs
10.15 Guyana
12.30 Le vol du Phénix
16.45 Infiniment bleu : Histoires d'une couleur
17.40 Jean Sibelius : «Symphonie n°5» à Helsinki
18.30 Karambolage
18.45 Arte journal
19.05 Tom Cruise : Corps et âme
20.00 Né un 4 juillet
22.20 Oliver Stone, l'Amérique au vitriol



ACTION 19.50

THE CRAZIES

Film d'horreur - Etats-Unis - 2010
Avec Timothy Olyphant, Radha Mitchell, Joe Anderson, Danielle Panabaker

Dans une petite ville de l'Iowa, un match de base-ball tourne au drame quand un homme pénètre sur le terrain, fusil en main, avant d'être abattu par David, le shérif. Peu après, un père de famille enferme sa femme et son fils dans sa maison avant d'y mettre le feu. David est persuadé que ces actes de folie sont le résultat d'une contamination. Bientôt, la ville est mise en quarantaine par des militaires.

RTL 9 19.55

AVANT D'ALLER DORMIR



Thriller - France - Grande-Bretagne - Suède - Etats-Unis - 2014

Avec Nicole Kidman, Colin Firth, Mark Strong, Anne-Marie Duff

Christine Lucas se réveille comme chaque matin sans savoir qui elle est. Et comme tous les jours, son mari, Ben, lui rappelle qu'elle a été victime d'un accident quelques années plus tôt, qui a provoqué chez elle une forme rare d'amnésie. Peu de temps après, elle reçoit un coup de téléphone du docteur Nash : il lui explique qu'ils travaillent ensemble sur son amnésie, à l'insu de son mari. Le praticien, qui fait tenir à Christine un journal vidéo quotidien à l'aide d'un téléphone portable, lui explique que son amnésie n'a pas été causée par un accident mais par une agression.

CANAL+ GRANDECRAN 20.04

GONE BABY GONE



Thriller - Etats-Unis - 2007

Avec Casey Affleck, Ed Harris, Michelle Monaghan, Morgan Freeman

Dans une banlieue de Boston, Amanda, 4 ans, est enlevée. Malgré les recherches de la police, l'enfant reste introuvable. L'oncle et la tante de la fillette font alors appel à deux jeunes détectives privés : Patrick Kenzie et Angie Gennaro. Même s'ils manquent d'expérience et de moyens, ils connaissent bien cette banlieue et ses habitants. Ils constatent que la disparition d'Amanda n'affecte pas beaucoup Helene, sa mère toxicomane. Alors qu'ils explorent les zones sombres de Boston, Angie et Patrick croisent des gangsters, des dealers...

TÉLÉVISION

TF1

20.10 The Beekeeper



Film d'action - Etats-Unis - Grande-Bretagne - 2024

Avec Jason Statham, Minnie Driver, Emmy Raver-Lampman, Josh Hutcherson
Dans le film *The Beekeeper*, nous sommes immergés dans l'univers complexe et souvent sombre de la vengeance. L'histoire commence dans une petite ville du Massachusetts, où Eloise Parker, une institutrice à la retraite, mène une vie tranquille. Elle se consacre à ses passions, dont la solidarité, en louant une parcelle de terrain à Adam Clay (Jason Statham), un apiculteur au cœur tendre, passionné par son métier.

M6

20.10 Une ambition intime



Présenté par Karine Le Marchand

Karine Lemarchand dresse les portraits de personnalités politiques ayant émergé ces dernières années. Elle commence par s'entretenir avec Gérald Darmanin, le ministre de la Justice et Sandrine Rousseau, députée Les Écologistes. Qui sont-ils vraiment ? A tour de rôle, les deux invités évoquent leur caractère, leur enfance, leurs passions et leurs aspirations. Certains de leurs proches témoignent.

CANAL+

20.05 Rugby : Top 14



- Toulon / Bordeaux-Bègles

A deux journées de la fin de la saison régulière, Melvyn Jaminet et les Toulonnais veulent décrocher un succès de prestige face aux Girondins. Troisièmes du classement, les Varois endosseront le rôle d'outsider dans la course pour le sacre national. Le RCT devra évoluer à son meilleur niveau ce soir pour espérer prendre le dessus les Bordelais en pleine confiance. Finalistes la saison passée, Matthieu Jalibert et les siens veulent envoyer un message fort à leurs rivaux dans la lutte pour le bouclier de Brennus.

PLANÈTE +

TFX

W9

08.52 TFX infos

08.55 Cleaners

les experts du ménage

12.30 Friends

19.01 Petits plats en équilibre

19.05 Friends

13.15 La véritable histoire de Barbie

14.53 Mystérieux objets

16.29 Planète Archéo

18.21 American Pickers, la brocante made in USA

19.55 Mystérieux objets

21.34 Ingénieurs de l'Antiquité

11.20 100% poker

11.50 Scorpion

15.30 La petite histoire de France

20.10 Bridget Jones Baby

22.20 Bridget Jones : l'âge de raison



20.05 Petits plats en équilibre

20.10 Mon cousin

21.20 100% poker

21.50 Scorpion

23.30 La petite histoire de France

23.30 Bridget Jones Baby

23.30 Bridget Jones : l'âge de raison

Bélier 21-03 au 20-04

Dans l'ensemble vous bénéficierez d'un bon tonus et d'une grande vitalité. Vous disposerez d'importantes réserves énergétiques, ne les gaspillez pas.

Taureau 21-04 au 21-05

Une histoire de cœur provoque en vous une sensation de trouble.

Gémeaux 22-05 au 21-06

Les esprits surchauffés vous font perdre vos moyens. Gardez votre sang froid.

Cancer 22-06 au 22-07

Les changements de dernière minute vous font perdre du temps parce que vous avez du mal à vous adapter. Faites un effort.

Lion 23-07 au 23-08

Oubliez un peu les problèmes domestiques et familiaux et consacrez plus de temps à votre partenaire.

Vierge 24-08 au 23-09

Vous vous arrangerez pour créer une ambiance sympathique avec votre entourage professionnel.

Balance 24-09 au 23-10

Bonne résistance dans l'ensemble. Entreprenez votre forme.

Scorpion 24-10 au 22-11

Sortez un peu de votre routine?! Même si vos journées sont chargées, prenez un peu de temps pour vous.

Sagittaire 23-11 au 21-12

Des personnes de votre entourage professionnel pourraient devenir des amis. Célibataire, vous éprouverez le désir de partager vos joies et vos peines avec une personne capable de vous comprendre.

Capricorne 22-12 au 20-01

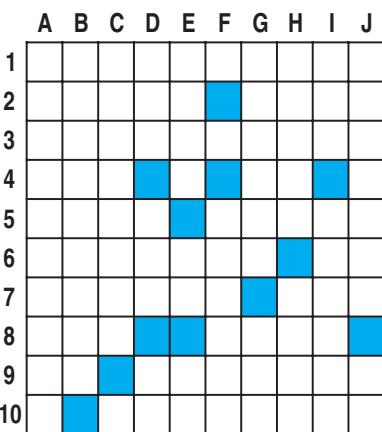
Ne laissez pas les petits soucis quotidiens gâcher votre bonne humeur naturelle !

Verseau 21-01 au 18-02

Vous vous lancerez sans crainte dans des projets de grande envergure et vous les mènerez à bien. Votre confiance en vous sera votre meilleur atout aujourd'hui.

Poissons 19-02 au 20-03

Il vous faudra gérer une situation délicate avec le maximum de tact. Vous en êtes capable !



Horizontalement:

- Scènes.
- Paisible.
- C'est pas d'a soupe !
- Font bon ménage avec le chinois.
- Fruit à queue.
- A vécu.
- Petit pain fourré à la grecque ou à la libanaise. Excédent.
- On s'est payé leur tête. Code de la route.
- Autrement dit lardon. A tant d'espoir.
- L'envoyé très spécial de Sa Majesté.
- A des obligations.
- Une paire du tonnerre. Grossier et stupide.
- Attirée.

Verticalement:

- Fourbi.
- Défiance.
- Sommation.
- Deux prix Nobel de physique, un de chimie. Un faux maquereau. Amadou, l'écrivain malien.
- Greffa du mauvais côté. Mot d'appel. Deux à quatre.
- Certaine.
- Fais le coup tout court. Groupe atomique.
- Echassiers.
- C'est peut dire !
- Du 21-6 au 20-9. Bâtiment grec.
- Passent. Pour un petit verre, il se met à coudre.



ALLER - ARMEE - BENEDICTION - BLOUSE - BOUGER - BOULEVARD - CANARD - CHALEUR - DEPIUT - DOSE - EMOI - ETAT - GENERATION - IDEE - LOGO - MERE - MOUVEMENT - NOURRITURE - ONCLE - PERDREAU - REGAL - RISTOURNE - RUINE - SATIETE - SECURITE - SERVICE - SIMILITUDE - SNOBISME - SOUMETTRE - SOURCE - SOUTE - STERE - TARD - TOUPIE - TOUTOU - UNIVERSITE - USINE - UTILISATION - VENTILER - VERBE.

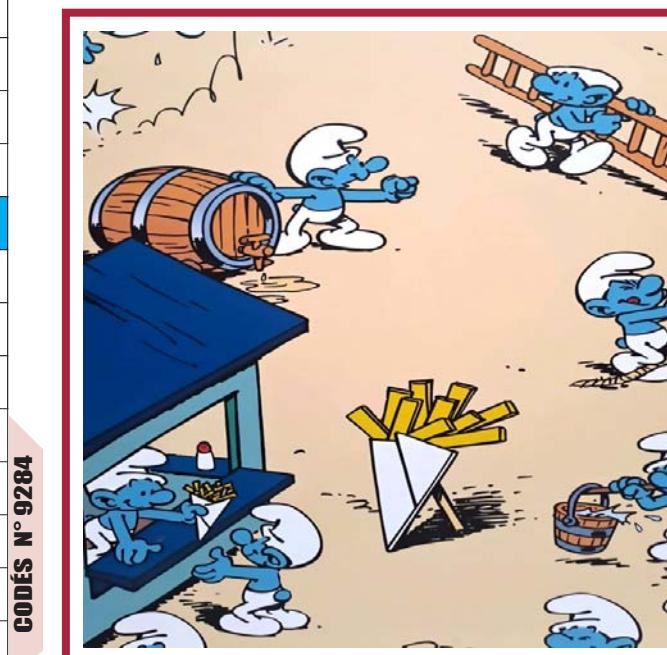
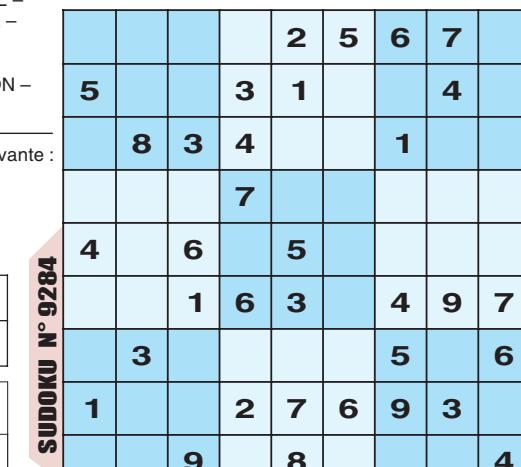
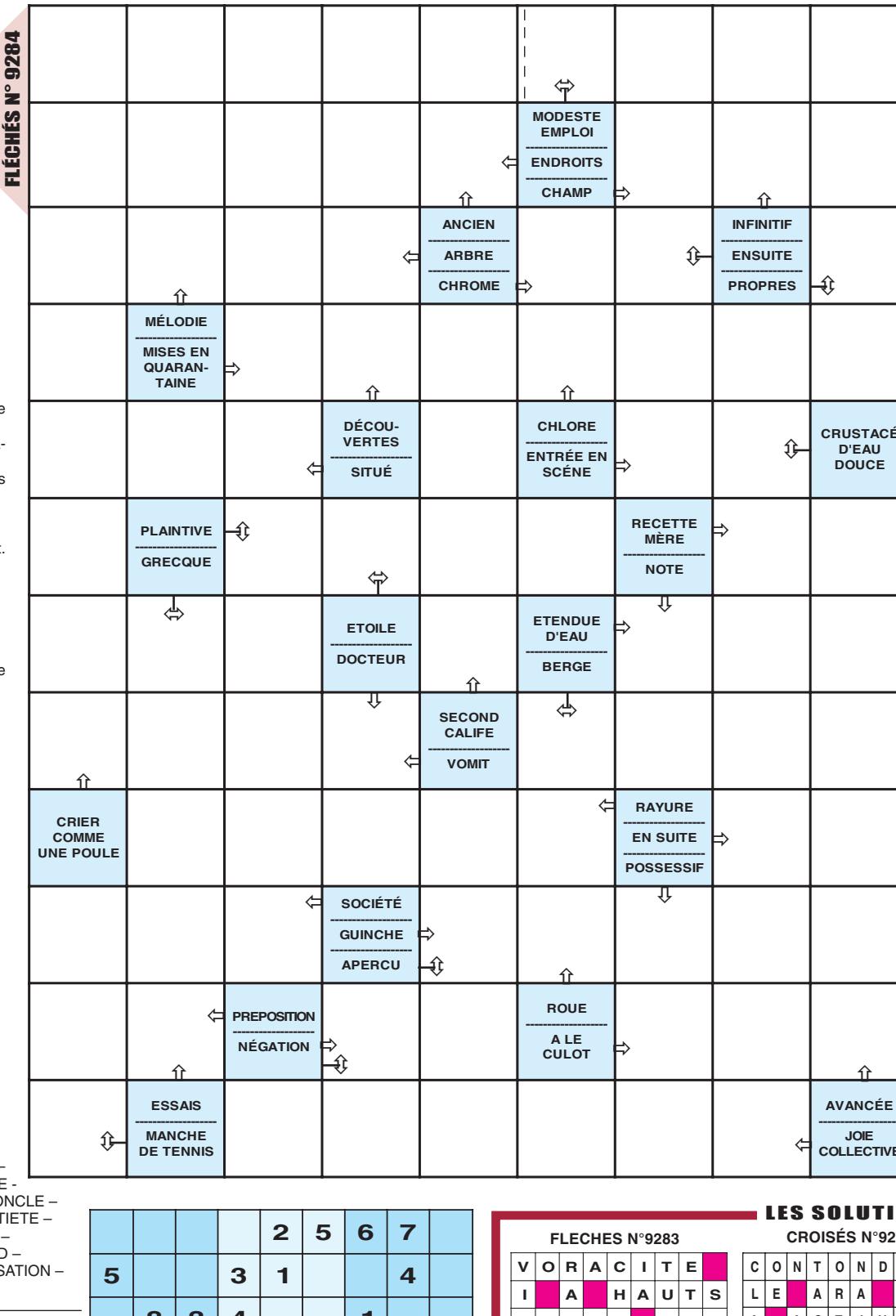
Les 7 lettres restantes composent le tout de la charade suivante :

- Mon 1er, c'est la reine de beauté.
- Mon 2e est une planète fort connue.

Mon tout est une énigme.



Jeux proposés par Chérifa Benghani



LES SOLUTIONS

FLECHES N°9283

V	O	R	A	C	I	T	E
I	A	H	A	U	T	S	
S	A	B	R	E	F	O	U
A	R	E	R	E	U		
G	A	L	I	A	R	T	
E	V	E	R	A	N	D	A
I	M	P	T	E	M	R	
D	E	E	N	T	A	M	A
E	N	T	E	B	L	E	S
F	E	M	I	I	R	E	
R	E	C	M	T	E	R	

CROISÉS N°9283

C	O	N	T	O	N	D	A	N	T
L	E	A	R	A	M	E	R		
A	A	C	T	I	V	E	R		
S	T	R	I	E	S	N	V		
S	E	R	T	I	S	S	A	G	E
E	S	E	L	A	R	G	I	R	
M	O	M	N	E	T	S			
E	M	P	S	T	E	A	I		
N	E	N	T	E	R	I	N		
T	E	N	T	E	S	U	E		

SUDOKU N°9283

8	3	2	1	6	9	4	7	5
4	9	7	3	5	8	2	6	1
1	5	6	2	4	7	8	3	9
6	8	9	4	1	5	3	2	7
5	7	3	6	8	2	1	9	4
2	4	1	9	7	3	6	5	8
3	1	5	7	2	4	9	8	6
9	6	8	5	3	1	7	4	2
7	2	4	8	9	6	5	1	3

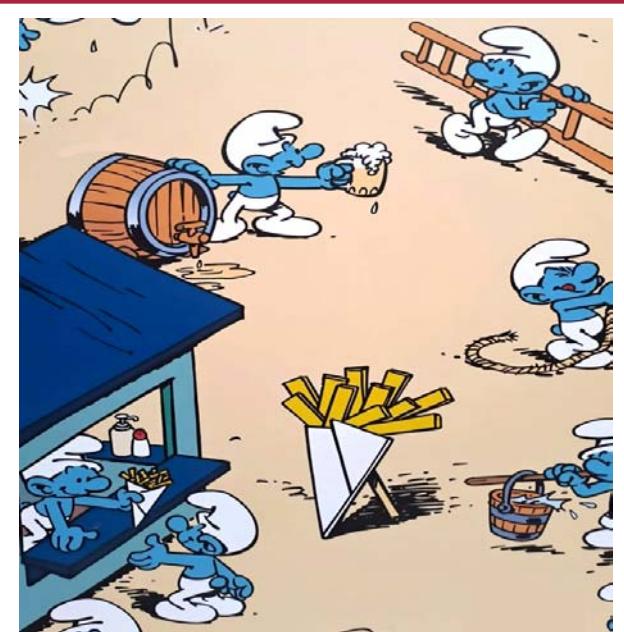
CODÉS N° 9283

1	V	2	A	3	M	4	R	5	T	6	S
7	I	8	N	9	L	10	E	11	G	12	D
13	U	14	15	16	17	18					
19	20	21	22	23	24						

FOUILLIS N° 9283:

SOUPIERE (Sous - Pie - Erre)

10 ERREURS



Les Etats-Unis vont doubler les droits de douane sur l'acier et l'aluminium à 50%



Le président américain Donald Trump a annoncé vendredi son intention de doubler les droits de douane sur les importations d'acier et d'aluminium, les portant à 50%, une mesure visant à protéger davantage l'industrie du pays face à la concurrence étrangère.

M. Trump a fait cette annonce lors d'une visite à une usine d'U.S. Steel à West Mifflin, en Pennsylvanie, où un partenariat de 14 milliards de dollars entre U.S. Steel et Nippon Steel du Japon a été dévoilé.

"Nous allons imposer une augmentation de 25%. Nous allons passer de 25% à 50% les droits de douane sur l'acier importé aux Etats-Unis", a déclaré M. Trump, cité par des médias locaux. "(Cela) renforcera encore plus la sécurité de l'industrie sidérurgique américaine. Personne ne pourra contourner cela." Plus tard, M. Trump a confirmé cette décision dans un post sur sa plateforme Truth Social, précisant que le nouveau taux entrerait en vigueur le 4 juin. "Nos industries de l'acier et de l'aluminium reviennent comme jamais auparavant."

La Cour suprême autorise Trump à révoquer le statut légal de plus de 500.000 immigrés



La Cour suprême a autorisé vendredi le président américain, Donald Trump, à révoquer temporairement le statut légal de plus de 500.000 immigrés, selon un document judiciaire.

L'administration Trump avait mis fin en mars à un programme spécial institué sous son prédécesseur démocrate, Joe Biden, autorisant les ressortissants du Venezuela, de Cuba, du Nicaragua et de Haïti à résider aux Etats-Unis pour deux ans en raison de la situation des droits humains dans leurs pays respectifs.

Mais une juge fédérale de Boston, dans le nord-est du pays, avait suspendu le 14 avril cette décision, considérant que l'administration avait interprété la loi de manière erronée en appliquant une procédure d'expulsion accélérée visant les étrangers entrés illégalement dans le pays aux immigrés protégés par des programmes gouvernementaux.

Le Quotidien

D'ORAN
Edition Nationale d'Information

Inondations «sans précédent» au Nigeria : le bilan grimpe à 115 morts

Au moins 115 personnes ont péri dans les récentes inondations qui ont touché le centre du Nigeria où les secouristes redoutent que le bilan des victimes ne s'alourdisse encore. L'Agence nationale de gestion des urgences (NEMA) a qualifié ces inondations de "sans précédent".

"Nous avons déjà récupéré 115 corps et d'autres devraient l'être encore car la crue est venue de loin et a emporté des personnes dans le fleuve Niger. En aval, d'autres corps continuent d'être retrouvés", a déclaré à l'AFP Ibrahim Audu Hussein, un porte-parole de l'Agence de gestion des urgences (SEMA). Le précédent bilan établi vendredi en début d'après-midi faisait état de 88 morts. Selon Gideon Adamu, un responsable de la Croix-Rouge dans l'Etat du Niger, "78 personnes blessées ont été prises en charge dans les hôpitaux de Mokwa". Selon les médias locaux, des milliers de personnes



ont été déplacées, et plus de 50 élèves inscrits dans une école coranique sont également portés disparus, d'après le journal Daily Trust. "Certains corps ont été exhumés des décombres des maisons effondrées. Nous avons besoin d'une pelleteuse pour dégager davantage de corps encerclés sous les gravats", a ajouté Ibrahim Audu Hussein.

"Des familles se manifestent pour signaler que leurs proches n'ont pas été retrouvés. Il y a une famille de 12 personnes dont seulement quatre membres ont été localisés, huit restent introuvables", a-t-il dit.

La police et l'armée ont été mobilisées pour prêter main-forte lors des opérations de secours.

Soudan: six morts dans un bombardement sur un hôpital imputé aux FSR

Six personnes ont été tuées vendredi lors d'un bombardement imputé aux Forces de soutien rapide (FSR) dans le centre du Soudan, pays également confronté à une épidémie de choléra qui a fait des dizaines de morts ces derniers jours.

"La milice a lancé une frappe de drone sur l'hôpital de l'Assurance sociale (de la ville d'El-Obeid), faisant six morts et douze blessés", a déclaré à une source au sein de l'armée, en référence aux Forces de soutien rapide (FSR). En guerre contre l'armée depuis avril 2023, les Forces de soutien rapide (FSR) ont également mené



des attaques dans des "quartiers habités avec de l'artillerie lourde", ciblant notamment un deuxième hôpital, a ajouté cette source. Une source médicale à l'hô-

pital principal d'El-Obeid a confirmé le bilan de six morts, précisant que l'hôpital de l'Assurance sociale avait dû fermer en raison des dégâts causés par la frappe.

EDITORIAL

Par Abdelkrim Zerzouri

UNE CAMPAGNE MENSONGÈRE

aisément, puisqu'on ne le cache pas vraiment, que l'objectif essentiel est de faire croire que l'Algérie n'y est pour rien dans l'élection du Mauritanien Sidi Ould Tah à la tête de la BAD. Pourtant, l'Algérie a pesé de tout son poids dans l'élection du Mauritanien Ould Tah. Dans ce sillage, le ministère des Finances a souligné à travers un communiqué, publié jeudi dernier, que l'Algérie joue un rôle «majeur» au sein de la Banque africaine de développement (BAD), mettant en avant son poids d'actionnaire et sa contribution active dans les organes décisionnels de l'institution, ainsi que son soutien à la présidence mauritanienne de cette institution.

Dans leur haine viscérale de l'Algérie, les Marocains sont allés jusqu'à parler en termes critiques, bien sûr, de l'ouverture

L'Iran considère l'arme nucléaire comme «inacceptable»

Le chef de la diplomatie iranienne, Abbas Araghchi, a jugé samedi "inacceptable" l'arme atomique, au moment où son pays est engagé dans de délicats pourparlers sur le nucléaire avec les Etats-Unis.

Les deux pays s'achoppent sur la question de l'enrichissement d'uranium: les Etats-Unis demandent que l'Iran y renonce totalement, tandis que Téhéran refuse catégoriquement, arguant de son droit à se doter de capacités nucléaires civiles. "Si le problème est celui des armes nucléaires, oui, nous considérons également que ce type d'arme est inacceptable", a déclaré Abbas Araghchi lors d'un discours télévisé.

"Nous sommes d'accord avec eux sur cette question", a-t-il ajouté en référence à la position américaine.

Conflit avec le Pakistan: l'armée indienne confirme la perte d'au moins un avion

Le chef d'état-major de la Défense indienne a indiqué samedi que l'Inde avait perdu au moins un avion lors du bref mais violent affrontement avec le Pakistan survenu plus tôt ce mois-ci, dans un entretien accordé à Bloomberg.

L'Inde et le Pakistan se sont affrontés pendant quatre jours dans leur pire confrontation depuis 1999, avant qu'un cessez-le-feu ne soit conclu le 10 mai. Plus de 70 personnes ont été tuées dans des tirs de missiles, de drones et d'artillerie des deux côtés.

Le Pakistan a affirmé que ses avions de chasse, fournis par la Chine, avaient abattu six appareils indiens, dont trois Rafale de fabrication française. Le chef d'état-major de la Défense indienne, le général Anil Chauhan, a qualifié les affirmations pakistanaises de "totalement incorrectes".

Mais, pressé de dire si des avions indiens avaient été abattus, il a laissé entendre que New Delhi avait perdu un nombre non précisé d'appareils.

"Je pense que ce qui est important, ce n'est pas l'avion abattu, mais pourquoi il a été abattu", a-t-il déclaré à Bloomberg TV, en marge du sommet sur la défense Shangri-La Dialogue, à Singapour.

de la route Zouerate-Tindouf et du tissu économique que les Algériens et les Mauriciens s'attellent à renforcer ces dernières années. Heureusement, l'événement de l'élection du Mauritanien Ould Tah à la tête de la BAD a été largement couvert par la presse internationale, qui a souligné que le candidat mauritanien a bénéficié du soutien des Africains, ainsi que ceux de la France et l'Espagne, et sans le soutien des Américains. Et tout ne s'arrête pas à cette élection, car la mission de cinq ans du nouveau président de la BAD ne sera pas de tout repos. Ses premières phrases après son élection versent dans ce sens, mettant l'accent sur «la responsabilité» qui l'attend, non sans exprimer ses remerciements pour «toutes mes sœurs et tous mes frères mauritaniens. Toutes mes sœurs et tous mes frères d'Afrique pour l'élan de solidarité qui a accompagné ma campagne».